



INCLUSION SOCIALE ET GENRE AU NIVEAU LOCAL – ENJEUX ET APPUIS AU MAGHREB

Dialogue et renforcement des capacités
des autorités locales et régionales des
pays partenaires de l'UE dans les
domaines du développement
et de la gouvernance locale

2015



PLATFORMA

La voix européenne des Autorités **Locales**
et **Régionales** pour le développement



**Inclusion sociale et genre au niveau local –
Enjeux et appuis au Maghreb**

**PLATFORMA – 2015
AFCCRE – 2015**

Ce document a été conçu comme le point de départ pour le
“Séminaire pour le Dialogue et le développement des capacités des autorités
locales et régionales au Maghreb dans les domaines du développement et de la
gouvernance locale” qui s’est tenu du 30 septembre – 1 octobre 2013, à Rabat.

**PLATFORMA Partenaires du projet: Dialogue et renforcement des capacités des autorités locales et
régionales des pays partenaires de l’UE dans les domaines du développement et de la gouvernance locale**

**Conseil des Communes et Régions d'Europe (CCRE)
Cités et gouvernements locaux unis (CGLU)
Association française du CCRE (AFCCRE)**

Agence pour la coopération internationale de l'Association des Communes Néerlandaises (VNG International)

**Association suédoise des autorités locales et des régions (SKL)
Fédération Espagnole des Municipalités et Provinces (FEMP)
Cités Unies France (CUF)**

**Conférence des Régions Périphériques Maritimes (CRPM)
Association des Régions Frontalières Européennes (ARFE)
Association internationale des maires francophones (AIMF)
Forum des administrations locales du Commonwealth (CLGF)**

**Ville de Paris
Province de Barcelone
Régions Unies – FOGAR**

Avertissement : La présente publication a été élaborée avec l’aide de l’Union européenne. Le contenu de
la publication, relève de la seule responsabilité de PLATFORMA et de l’AIMF, et ne peut être considéré
comme reflétant le point de vue de l’Union européenne.

Design : acapella.be – Impression : Daddy Kate – Photo : EuropeAid Photo Library

Cette œuvre est mise à disposition selon les termes de la Licence Creative
Commons Attribution 4.0 International.





Sommaire

REMERCIEMENTS	4
ÉDITO	5
RÉSUMÉ	6
DÉFINITION DE L'APPROCHE MÉTHODOLOGIQUE	7
LES ENJEUX DE L'INCLUSION SOCIALE AU NIVEAU LÉGAL AU MAGHREB	8
Inclusion sociale, genre et gouvernance locale : principes et implications	8
Les enjeux de cette problématique au Maghreb	9
Quelques illustrations régionales	13
L'APPUI DE L'UNION EUROPÉENNE EN MATIÈRE D'INCLUSION SOCIALE ET DE GENRE AU NIVEAU LOCAL AU MAGHREB	17
La stratégie européenne en matière de genre au Maghreb	17
Les outils financiers européens et français en matière d'égalité entre les hommes et les femmes au niveau local	20
Bonnes pratiques	24
POUR ALLER PLUS LOIN...	29
BIBLIOGRAPHIE	31



REMERCIEMENTS

Cette publication, coordonnée par l'AFCCRE, a été élaborée par Lucie Guillet et Pierre Lecomte, avec le soutien de Tristan Dussol, Valérie Loirat et Mickaël LEDEUIL, collaborateurs de l'AFCCRE.

Les personnes suivantes ont contribué à l'étude en partageant leur expérience locale, leurs idées et leurs projets, qui sont présentés dans les sections d'études de cas. Qu'elles en soient remerciées ici.

- Fatimetou Mint Abdel Malik, Maire de Tevragh-zeina, Mauritanie, Présidente du Réseau des Femmes Élues Locales d'Afrique
- Sarahi Gutierrez, Chargée de mission, Batik International, France
- Sylvie Lefebvre, Responsable des relations internationales et européennes, Syndicat d'agglomération Nouvelle de Sénart Ville Nouvelle, France
- Henda Gafsi, Experte « Genre » au Centre de développement international pour la gouvernance locale innovante (CILG – VNGi), Tunisie
- Noémie Vandecasteele, Chargée de mission au service Coopération décentralisée, Conseil général de l'Isère, France
- Helena Vicente y Salazar, Responsable de la zone Méditerranée à l'Agence de coopération au développement, Région Catalogne, Espagne
- Marie Doutremepuich, Chargée de mission à la Direction des Relations Internationales, Conseil général de l'Hérault, France.





ÉDITO

PLATFORMA est la plateforme des autorités locales et régionales européennes pour le développement. Lancée formellement lors des Journées Européennes du Développement de Strasbourg en 2008 afin de coordonner la voix des collectivités territoriales européennes auprès des institutions de l'UE, ce réseau regroupe 24 partenaires dont, pour la France, l'Association Française du Conseil des Communes et Régions d'Europe (AFCCRE) qui en est l'un des membres fondateurs.

Dans le cadre de ses activités et avec le soutien de la Commission européenne, PLATFORMA s'est engagée dans un ambitieux programme triennal sur 2012-2015. Au travers de l'organisation de séminaires régionaux (Amérique latine, Afrique, Asie-Pacifique, Eurasie, Mashrek et Maghreb) et de la réalisation d'études. Ce dernier vise d'une part à contribuer, au renforcement du dialogue entre les délégations de l'Union européenne et les collectivités territoriales des pays partenaires afin de favoriser l'adaptation du soutien communautaire aux besoins spécifiques identifiés pour chaque région, et d'autre part, à identifier l'apport potentiel des collectivités territoriales européennes dans le cadre de la coopération décentralisée.

C'est dans ce cadre que s'inscrit cette étude. Sur la base des conclusions du 3^e Forum des Autorités locales et régionales de la Méditerranée, des travaux de la Commission « Égalité des genres » de Cités et Gouvernements Locaux Unis (CGLU) et de ceux de l'Union pour la Méditerranée, l'inclusion sociale des femmes au niveau local au Maghreb a en effet été identifiée comme une thématique prioritaire, par ailleurs en lien direct avec les travaux que mène l'AFCCRE.

Notre Association assure en effet la promotion de la Charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale, sous l'impulsion de Jocelyne BOUGEARD, Adjointe au Maire de Rennes et Présidente de la Commission pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale. Initiée par le CCRE et lancée en 2006, la Charte encourage les collectivités territoriales à intégrer la question du genre dans l'ensemble de leurs actions, y compris à l'international.

L'AFCCRE est par ailleurs investie depuis plusieurs années dans la promotion de la dimension européenne de la coopération décentralisée. Au-delà de sa participation à l'organisation du séminaire dans la région Maghreb, notre association a souhaité axer sa contribution à ce projet porté par PLATFORMA sur la réalisation d'une étude qui s'attache notamment à identifier le soutien apporté par l'Union européenne en matière d'inclusion sociale des femmes au Maghreb ainsi que les apports potentiels de la coopération décentralisée sur cette thématique, au travers d'une meilleure intégration de la dimension « genre » dans les partenariats développés avec les collectivités territoriales de cette région..



RÉSUMÉ

Cette étude soulève la question du genre et de l'inclusion sociale au niveau local à travers deux dimensions : les enjeux qui s'y rapportent dans la région du Maghreb, et les appuis financiers que la région peut mobiliser dans ce domaine. Ces deux dimensions sont étudiées respectivement dans la première partie et la seconde partie du document. Plusieurs exemples de politiques, de mobilisation et de coopérations viennent illustrer le propos. Une dernière partie rassemble des ressources que le lecteur pourrait utilement consulter pour aller plus loin dans la réflexion.

I. Les enjeux de l'inclusion sociale au niveau local au Maghreb

Le principe d'inclusion sociale est multidimensionnel. Il couvre aussi bien les sphères sociale, économique, politique, civile, culturelle, relationnelle, numérique que générationnelle et de sexe. Il s'est imposé comme un objectif des politiques sociales à tous les niveaux à mesure que les inégalités s'accroissaient au niveau mondial et au sein des États. L'inégalité de genre représente, parmi les inégalités sociales, un enjeu persistant et universel. Le droit international mais aussi les objectifs de développement en font une priorité de l'agenda politique aux niveaux international, régional, national et local. Les politiques publiques locales constituent un niveau d'action essentiel pour prévenir, diagnostiquer et lutter contre les problèmes de cohésion sociale sur le territoire.

Les statistiques relatives à l'égalité économique, à la santé, au niveau d'éducation des femmes et à leur participation politique sont préoccupantes pour la région du Maghreb. La région figure en bas de tableau au niveau mondial. Les cinq pays étudiés ici présentent des situations différentes bien que des similitudes puissent être observées notamment dans l'alternance de phases de progression et de phases de régression pour la condition des femmes dans ces pays. Le système de décentralisation n'est, dans l'ensemble, pas assez abouti pour permettre de véritables politiques sociales au niveau local. La transition politique engendrée par le printemps arabe nourrit des espoirs de réformes, à la fois sur les plans social, civil et de la décentralisation. La représentativité politique des femmes a progressé. Néanmoins, le rapport de force entre progressistes et conservateurs ne semble pas augurer pour l'heure d'avancées significatives pour l'inclusion des femmes dans la plupart de ces pays.

II. L'appui de l'Union européenne en matière d'inclusion sociale et de genre au niveau local au Maghreb

Inscrite dans le droit européen, l'égalité entre les femmes et les hommes est une valeur intrinsèque de l'Union européenne (UE) et partant de son action extérieure. À l'appui de plusieurs documents cadre, l'UE a développé une double approche : des actions ciblées en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes dans des domaines prioritaires de sa coopération au développement et l'intégration transversale de la dimension genre dans l'ensemble de ses actions menées.

Pour la zone concernée, deux stratégies régionales s'appliquent, qui font de l'égalité entre les sexes une priorité renforcée depuis quelques années : la politique européenne de voisinage et pour la Mauritanie, le Partenariat stratégique Afrique-UE. L'action de l'UE passe par le dialogue politique, au niveau bilatéral et régional, notamment à travers l'Union pour la Méditerranée, et par la mise en œuvre de programmes d'action. La portée de cette action reste cependant encore difficile à évaluer.

De plus, s'ils restent encore largement à construire, les liens entre la politique européenne en matière de genre, les initiatives menées par les autorités locales du Maghreb et le renforcement des capacités institutionnelles de ces dernières, doivent être encouragés. De nombreux réseaux de collectivités locales sont mobilisés dans cette perspective. Renouvelés à partir de janvier 2014 pour une période de sept ans, les outils financiers de l'UE s'appuient sur la coopération bilatérale avec les États, la coopération régionale et transfrontalière, ainsi que des programmes et instruments thématiques. Une meilleure articulation avec les politiques et stratégies des États membres est également recherchée. À ce titre, la stratégie française, qui intègre une approche « genre et développement » renforcée depuis 2013, est également étudiée. Plus grand pourvoyeur d'aide publique au développement dans la région du Maghreb, la France, à travers son Ministère des Affaires étrangères et son Agence de développement, a développé ses propres outils de soutien à l'égalité entre les femmes et les hommes et à la coopération décentralisée.



DÉFINITION DE L'APPROCHE MÉTHODOLOGIQUE

Initiée par PLATFORMA, l'étude fait partie d'un ensemble de recherche plus large, portant sur des problématiques propres aux collectivités territoriales dans différentes régions du monde.

Pour la région du Maghreb, trois études connexes ont été réalisées sur les thématiques suivantes :

- le cadre juridique national et le rôle des collectivités territoriales dans la possible évolution vers la décentralisation ;
- la dimension régionale de la coopération au développement au Maghreb ;
- la coopération décentralisée avec les villes du Maghreb.

Pour cette étude, l'approche retenue est celle d'une introduction au sujet dans un style simple et concis. L'objectif intermédiaire est de sensibiliser les acteurs publics de la région mais aussi des États membres de l'UE aux enjeux de l'inclusion sociale et de l'égalité entre les femmes et les hommes dans la région, de valoriser quelques expériences déjà mises en œuvre, et d'identifier des pistes de réflexion pour une aide européenne plus adaptée à la région. L'objectif final est d'alimenter ce débat dans la région et d'encourager des travaux de recherches plus ambitieux sur ces questions.

Au cours de ce travail introductif, plusieurs défis ont émergé que la portée de l'étude n'a pas permis de relever.

Tout d'abord l'ensemble géographique considéré est peu homogène sur le plan politique, géopolitique et économique. Il correspond aux pays membres de l'Union du Maghreb arabe, institution restée largement symbolique en raison des différends qui opposent ses membres, en particulier sur le conflit du Sahara occidental. Ces pays partagent cependant des enjeux sociaux, politiques et religieux bien que l'avènement du printemps arabe leur donne une acuité et une actualité particulières dans certains pays plus que dans d'autres.

Ensuite, le présent document entre dans la catégorie des « desk study » : il s'est appuyé sur une recherche documentaire et quelques entretiens ciblés. La problématique, très spécifique, a été, jusqu'à présent, peu abordée dans des travaux de recherche. Peu d'indicateurs existent pour évaluer la situation au niveau local. Les expériences existantes dans ce domaine sont peu nombreuses et peu capitalisées. Il est par conséquent difficile de dresser à la fois un état des lieux et une analyse des impacts des actions menées à partir des outils disponibles. Le sujet de l'étude qui relève d'un enjeu capital pour le développement social, politique et économique des cinq pays considérés, mériterait des moyens plus ambitieux pour être traité en profondeur.

Enfin, la parution de l'étude coïncide avec l'entrée en vigueur pour une durée de sept ans du nouveau cadre financier de l'Union européenne, dont il est question dans la deuxième partie du document. Si les programmes du cadre 2007- 2013 ont pu être analysés, le recul manque pour juger des orientations récemment décidées..

1. LES ENJEUX DE L'INCLUSION SOCIALE AU NIVEAU LOCAL AU MAGHREB

a. Inclusion sociale, genre et gouvernance locale : principes et implications

Définitions

Maghreb : signifie « le Couchant » en arabe. Ce terme désigne les pays du soleil couchant – l'Occident nord-africain – par opposition au Machreq (« le Levant »). L'acception retenue ici est celle de la zone de l'Union du Maghreb arabe (UMA), qui réunit la Mauritanie, le Maroc, l'Algérie, la Tunisie et la Libye.

Local : niveau infra-étatique où s'exercent l'autorité et les compétences des collectivités locales décentralisées.

Inclusion sociale : par opposition à l'exclusion sociale, le concept d'inclusion est utilisé par le sociologue allemand Niklas Luhmann (1927-1998) pour caractériser les rapports entre les individus et les systèmes sociaux. L'inclusion est multidimensionnelle. Elle doit concerner aussi bien les secteurs économique, social, culturel et politique de la société.

Genre : Rapports sociaux entre femmes et hommes, qui concernent aussi bien leurs fonctions, leurs rôles, leurs statuts, que les stéréotypes qui en sont issus. Ces rapports découlent de constructions sociales, historiques, symboliques et évoluent en permanence. L'approche genre vise une plus grande égalité dans les rapports sociaux et l'empowerment ou autonomisation des femmes.

Le terme d'inclusion sociale s'est imposé à mesure que les défis de la mondialisation libérale tels que le changement accéléré, la précarité et la fragmentation, entraînaient une redéfinition de la politique sociale des gouvernements. L'exclusion, son opposé, est en effet apparue comme un phénomène social depuis la seconde moitié du vingtième siècle en conséquence des transformations structurelles des sociétés, de la globalisation économique et de l'érosion des rôles sociaux liés à la famille et aux classes sociales en particulier. Bien que l'égalité devant la loi ait fortement progressé dans la plupart des pays du monde, certaines stratifications et pratiques sociales favorisant l'inégalité se sont, en parallèle, développées. En s'appuyant sur la pensée de Pierre Bourdieu, on peut également souligner la persistance de ces inégalités, entretenues par les capitaux culturel, économique et social des individus, dont les prises de décision sont conditionnées par les structures sociales qu'ils ont intériorisées.

On peut considérer qu'un individu ou un groupe est exclu lorsqu'il n'a pas accès aux droits humains élémentaires. L'exclusion comporte par conséquent plusieurs dimensions : sociale, économique, politique, civile, culturelle, relationnelle, numérique, générationnelle et de sexe. Elle peut s'exprimer à travers la pauvreté, le chômage ou la précarité dans le travail, les déficits éducatifs, le handicap, la dépendance, la surcharge de tâches ménagères, les discriminations (de sexe, d'orientation sexuelle, de religion ou d'origine ethnique) ou l'affaiblissement des relations communautaires.

Parmi les inégalités sociales, l'inégalité de genre demeure un enjeu majeur de par sa persistance et de par son ampleur : elle touche tous les pays du monde et concerne potentiellement la moitié de la population. Le traitement inégal et discriminatoire envers les femmes se reflète dans toutes les sphères de la vie en société et rappelle l'importance de faire des rapports sociaux équitables une priorité des politiques sociales à tous les niveaux, y compris au niveau local.

Cela se justifie par le droit. L'égalité entre les femmes et les hommes et le refus de toutes les formes de discrimination fondées sur le sexe sont au cœur de la Déclaration universelle des droits de l'Homme de 1948. La grande majorité des États a ratifié depuis 1979 la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discriminations à l'égard des femmes (CE-DEF). En 1995, les douze objectifs du Plan d'Action de Pékin ont été adoptés à l'unanimité par les 189 États présents lors cette conférence mondiale clé.

Cela se justifie également par l'efficacité. Les travaux du Centre de développement de l'OCDE démontrent qu'il existe une corrélation entre réduction des discriminations de genre et amélioration des principaux indicateurs de développement. Selon cette source, la probabilité que les filles adolescentes soient infectées par le VIH est par exemple deux fois plus élevée que les



garçons dans les pays où il n'y a pas de loi contre la violence domestique¹. De même, dans un autre domaine, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) estime que si les femmes avaient un accès égal aux ressources productives (terres, intrants, crédits, formations, technologies), elles produiraient 20 à 30 % de plus, suffisamment pour épargner 100 à 150 millions de personnes de la faim dans le monde².

Mais une autre question se pose. Quelle est la frontière entre inclusion et exclusion ? Quelles variables sociales permettent de considérer qu'un individu ou qu'un groupe est inclus et qu'une politique sociale est réussie ? Si l'on s'appuie sur des critères d'insertion par l'emploi, la problématique devient particulièrement incisive pour les femmes, qui ont un taux de participation à la vie active inférieur à celui des hommes dans la majorité des pays, notamment dans la région du Maghreb. Par exemple, la reconnaissance du travail dans le secteur informel ou du travail non rémunéré pourrait-elle permettre l'inclusion sociale ?

Face à ces problématiques complexes, plusieurs niveaux de réponses sont nécessaires. Au niveau local, les politiques publiques sont particulièrement efficaces pour diagnostiquer les zones ou les groupes à risque ou en situation d'exclusion, pour définir et mettre en œuvre avec les partenaires sociaux, économiques et de la société civile des actions de cohésion sociale sur leur territoire. Les politiques locales d'inclusion sociale se doivent alors de garantir l'accès universel aux services essentiels et le respect des droits humains. Six dimensions de l'inclusion correspondant à six besoins humains essentiels doivent être prises en compte et déclinées avec une approche genre: l'emploi, la protection (sociale), la reconnaissance, l'éducation, le lien et la participation³. Concrètement, le dépassement des inégalités de genre implique de poursuivre les objectifs suivants :

- le renforcement des capacités des filles et des femmes à exercer leur liberté d'action (contraception, mariages),
- le libre et égal accès des femmes à la justice et à la protection contre toutes les formes de violence,
- le libre et égal accès des femmes aux services en particulier de santé (sexuelle et reproductive) et d'éducation,
- l'accès à l'emploi décent et à l'égalité professionnelle,
- la participation des femmes aux espaces de décisions économiques, politiques et sociaux.

Dans la mesure du possible, les gouvernements locaux doivent adopter une approche de prévention des problèmes sociaux. Cela implique, d'un côté de travailler sur l'ensemble des six dimensions précitées et, de l'autre, d'appuyer leur action sur un diagnostic territorial des besoins. La formation continue des administrations, la recherche de transversalité et de coordination inter secteurs dans les actions menées, l'évaluation et la durabilité financière sont des facteurs de réussite importants de ces politiques locales.

b. Les enjeux de cette problématique au Maghreb

Des progrès timides dans les statistiques régionales

Au niveau mondial, l'accès des femmes à la santé, à l'éducation, leur participation politique et leur activité économique ont dans l'ensemble progressé depuis la seconde moitié du vingtième siècle à mesure que les mouvements féministes accélèrent la prise de conscience, que s'ouvraient les économies et que se tenaient les premières conférences internationales sur l'égalité. Alors que se prépare pour 2015 la prochaine conférence internationale sur la condition des femmes, les observateurs appellent à la vigilance face à la montée des conservatismes qui remettent en cause certains des acquis internationaux depuis le plan d'action de Pékin en 1995⁴.

¹ *Transforming social institutions to prevent violence against women and girls and improve development outcomes*, OECD, March 2013

² *Women, key to food security*, FAO at work, 2010-2011

³ *Inclusion sociale et démocratie participative, de la discussion conceptuelle à l'action locale*, UAB, IGOP, Commission inclusion sociale, démocratie participative et droits humains de CGLU, 2010

⁴ La Conférence mondiale sur les femmes de 1995 constitue un tournant majeur. La Déclaration de Pékin consolide et précise le travail engagé vingt ans plus tôt. Les gouvernements reconnaissent que « l'égalité des droits, des chances et de l'accès aux ressources, le partage égal des responsabilités familiales et un partenariat harmonieux entre les femmes et les hommes sont essentiels à leur bien être et à celui de leurs familles ainsi qu'à l'affermissement de la démocratie ».

La situation de l'inclusion sociale des femmes est particulièrement préoccupante dans la région du Maghreb. Un chiffre clé : alors que l'ONU fixe à minimum 30 % la proportion de femmes élues nécessaire à une véritable prise en compte de leurs besoins dans la définition des politiques publiques, les femmes représentent en 2013 17,6 % des parlementaires en Afrique du Nord. Selon le rapport 2013 de l'ONU sur la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement, la région ne figure plus en dernière position au niveau mondial, mais reste cependant en deçà de la moyenne mondiale qui se situe à 21 %⁵. Selon le rapport Global Gender Gap réalisé par le Forum économique mondial⁶, la région du Moyen Orient et de l'Afrique du Nord est la seule à ne pas avoir amélioré son classement général en 2013. Le rapport classe 136 pays en se basant sur leur capacité à combler l'écart entre les genres dans quatre secteurs clés : la santé et la survie, le niveau d'études, la participation à la vie politique et l'égalité économique.

La situation est complexe et hétérogène dans les pays du Maghreb. On peut même noter une succession de phases de progrès et de phases de régression. En Algérie par exemple, les femmes ont pris une part très active à la guerre d'indépendance. Les universités ont été ouvertes aux femmes comme aux hommes à l'indépendance. Mais les femmes ont payé un lourd tribut lors de la décennie noire du terrorisme dans les années 1990. Aujourd'hui, alors que l'article 42 de la Constitution de 1984 prévoit l'égalité, le code de la famille contraint encore les femmes à avoir un wali, un tuteur.

Le printemps arabe, les espoirs de la transition démocratique et la gouvernance locale

Le printemps arabe, qui a puisé ses racines en Tunisie, a soufflé un vent de liberté et de revendications sociales, économiques et politiques dans la région. Bien que n'ayant pas touché les cinq pays frontalement, ce mouvement de fond a influencé leurs sociétés et provoqué de nouveaux débats, sinon de nouvelles résistances. Les pays du Maghreb sont les premiers du monde arabe à avoir connu ces mouvements, au sein desquels la société civile a joué un grand rôle mobilisateur. Il est encore tôt pour apprécier les retombées du printemps arabe, en particulier en raison des forces opposées à l'œuvre dans ces pays. Les oppositions sociétales entre réformateurs et conservateurs sont fortes, et impactent particulièrement les questions d'inclusion sociale et des rapports sociaux entre hommes et femmes. D'un côté, l'influence des modèles sociétaux rigoristes importés des pays du Golfe se renforce, de l'autre, plus qu'ailleurs dans le monde arabe, la société civile, notamment de nombreux mouvements féministes, se structure et veut saisir la chance d'une démocratie nationale et locale.

Au niveau local, se pose en outre la question de la capacité légale, administrative, et financière des collectivités territoriales du Maghreb à mettre en œuvre des politiques d'inclusion sociale et des services publics favorisant une plus grande inclusion. Dans aucun des cinq pays étudiés, la décentralisation n'est à l'heure actuelle assez mature, ni légalement ni en termes de transferts financiers, pour envisager la mise en œuvre de services publics locaux performants et neutralisateurs des inégalités de genre. Les réformes en cours au Maroc ou les travaux constitutionnels à l'œuvre en Tunisie et en Libye offrent cependant une opportunité de renforcer les collectivités territoriales et de faire de la gouvernance locale une condition de la démocratie.

Une esquisse d'état des lieux par pays

La Mauritanie

Alors que la transition démocratique menée de 2005 à 2007 avait abouti à des élections locales, législatives et présidentielles jugées impartiales selon les observateurs internationaux, le pays a fait machine arrière avec un nouveau coup d'État en 2008, légitimé par des élections gagnées au premier tour l'année suivante. L'instabilité caractérise le système politique national. Au niveau local, les élections de fin 2006 ont couronné le processus de décentralisation. Cependant le système de transferts financiers aux autorités décentralisées est imprévisible, et la fiscalité locale peu développée⁷.

Concernant la représentativité des femmes dans la vie politique, malgré l'instauration en 2006 d'un quota de 20 % de femmes élues, un recul a pu être observé dans l'affectation des postes administratifs : le pays ne compte aucune femme ambassadeur, wali (gouverneur) ou hakem (préfet). Avant les élections municipales de novembre 2013, parmi les 216 maires, seules 5 étaient des femmes, ce qui a conduit le groupe des initiatives de plaider pour la participation politique des femmes à demander l'amendement de la loi pour obtenir des quotas de 33 % des sièges à l'Assemblée nationale, 33 % au Sénat et 50 % dans les Conseils municipaux. Cette revendication n'a pas abouti et l'on devrait même probablement observer un recul de la représentativité des femmes en raison de la nouvelle liste nationale de 20 sièges réservés aux femmes pour les scrutins locaux, dispositif adopté suite au dialogue national conclu en octobre 2011.

⁵ <http://mdgs.un.org/unsd/mdg/Resources/Static/Products/Progress2013/French2013.pdf>

⁶ http://www3.weforum.org/docs/WEF_GenderGap_Report_2013.pdf

⁷ *L'environnement institutionnel des collectivités locales en Afrique*, Cities Alliance, CGLUA, 2013



Dans la loi, le code du statut personnel maintient la femme dans une position de mineure (qui peut être mariée par son tuteur si celui-ci y voit un intérêt évident – article 6). Dans la pratique, l'application des lois de protection des droits des femmes se heurte au poids des traditions : la pratique du mariage de mineures persiste et les violences sexuelles sont rarement punies⁸.

Le Maroc

Le système politique marocain est assez stable. L'environnement institutionnel des collectivités locales y est le plus favorable des cinq pays étudiés⁹. La Constitution de 2011 reconnaît 16 régions, 26 préfectures, 45 provinces et 1547 communes. L'État transfère aux collectivités l'équivalent de 30 % de la TVA, et les ressources collectées par les collectivités locales représentent 49 % de leurs ressources locales totales. La réforme territoriale entraînée par la nouvelle constitution de 2011 est prometteuse, même si elle demeure pour l'instant encore largement virtuelle.

La Constitution de 2011 consacre le principe de l'égalité entre les hommes et les femmes, notamment en droits civils. Cela doit permettre la mise en application de lois existantes et la mise en conformité des lois marocaines avec les déclarations internationales. Concernant la représentativité des femmes dans la vie politique, la réforme du code électoral en 2009 impose un taux de représentativité de 12 % pour les élections locales. En 2009, ce sont donc 3424 femmes qui ont été élues conseillères communales (soit 12 %), contre 127 élues en 2003. Cependant seulement 12 d'entre elles ont été élues présidentes de Conseil communal. Au niveau de la Chambre des représentants, ce ne sont que 60 sièges qui sont réservés aux femmes (soit 15 %). En novembre 2011, 66 femmes ont été élues députées (soit 16,7 %) contre 34 femmes élues en 2007 (soit 10,5 %).

Les progrès sont timides. La réforme du code de la famille (Moudawana) en 2004 a institué la coresponsabilité des époux, le divorce par consentement mutuel et l'âge légal du mariage à 18 ans. Le Maroc devenait, avec la Tunisie, un exemple régional. Des failles juridiques existent cependant, et des jurisprudences ont été rendues en faveur de la tradition conservatrice. Pour preuve, le nombre de mariages de mineures continue d'augmenter dans le pays. En 2012, un an après l'adoption de la nouvelle Constitution, le Maroc, sous le choc, fut confronté aux aberrations de son code pénal de 1962, encore en vigueur. Amina Filali, une Marocaine de 16 ans, mit fin à ses jours après avoir été contrainte d'épouser son violeur – le code annule les poursuites contre un ravisseur ou un violeur si ce dernier épouse sa victime mineure. Les chantiers demeurent nombreux : violences conjugales, avortement, révision de la législation sur l'héritage, polygamie, accès des femmes à l'administration et parité politique¹⁰.

L'Algérie

La perspective des élections présidentielles de 2014 ne semble pas donner de signe d'ouverture du régime algérien. Le système demeure très centralisé. La Constitution est neutre sur les collectivités locales. La wilaya est le principal niveau d'administration territoriale, à la fois circonscription déconcentrée et collectivité territoriale, dotée d'une assemblée populaire. Les transferts financiers de l'État aux collectivités sont irréguliers. Il y a en outre une évidente inadéquation entre les attributions des collectivités locales et les ressources qui leur sont allouées. La fiscalité locale est constituée d'impôts déterminés au niveau national¹¹. Dans la pratique, la décentralisation est faible, l'État ayant plutôt favorisé une déconcentration régionale.

Après son examen au Parlement dans un climat tendu, la loi de 2012 relative aux chances d'accès de la femme à la représentation dans les assemblées élues fixe un taux impératif de représentation des femmes sur les listes de candidatures pour les élections législatives, municipales et au niveau des wilayas, proportionnellement au nombre de sièges à pourvoir. Les élections législatives de 2012 ont permis une avancée réelle avec 143 femmes élues sur 331 députés au total. Elles n'étaient que 30 en 2007 et 25 en 2002¹². L'Algérie est le seul pays de la zone à avoir une représentation des femmes supérieure à 30 % au Parlement. Au niveau local néanmoins, les femmes ne représentent que 16 % des élus locaux en 2012¹³.

⁸ <http://www.africa4womensrights.org> – Campagne Mauritanie

⁹ Le Maroc obtient une note de 30/40 dans l'évaluation « *L'environnement institutionnel des collectivités locales en Afrique* », CGLUA, 2013

¹⁰ Jeune Afrique (consulté le 2 décembre 2013)

<http://www.jeuneafrique.com/Articles/Dossier/JA2741p074.xml0/maroc-pjd-parite-mohammed-viau-maroc-etre-une-femme-liberee-c-est-pas-si-facile.html>

¹¹ *L'environnement institutionnel des collectivités locales en Afrique*, Cities Alliance, CGLUA, 2013

¹² *Annuaire 2013 « Le femme algérienne en chiffres »*, CIDDEF, 2013

¹³ Algérie News Info (consulté le 2 décembre 2013) <http://www.algerienews.info/la-representativite-des-femmes-recule/>

Au niveau social, la pierre d'achoppement est principalement le code de la famille validé en 1984 en intégrant des éléments de la charia, et qui, malgré une révision en 2005, demeure le plus restrictif du Maghreb. Une femme pour se marier doit toujours avoir la présence d'un wali, autrement dit d'un tuteur matrimonial, même quand elle est majeure. La polygamie est maintenue bien que plus sévèrement réglementée. Les mères n'ont pas pleinement gagné l'autorité parentale. Enfin, l'inégalité devant l'héritage demeure. De nombreuses associations féministes luttent depuis des années pour l'abolition de ce code en vain. De plus, la décennie du terrorisme a causé un traumatisme, difficilement surmontable avec la non reconnaissance du statut des victimes.

La Tunisie

La révolution de 2011 nourrit les espoirs de transition démocratique dans ce pays très centralisé, mais dans lequel le niveau d'éducation des femmes est élevé et la société civile aujourd'hui structurée.

Au niveau de la gouvernance locale, le principe de la libre administration des collectivités locales est absent du dispositif constitutionnel et législatif. La décentralisation a deux niveaux : la commune (le Conseil municipal est élu au suffrage universel), et le gouvernorat (le gouverneur est nommé par le Président de la République). Les transferts financiers de l'État sont instables, et les collectivités n'ont aucun pouvoir fiscal autonome¹⁴. Le système centralisateur du régime de Ben Ali n'avait pas permis un développement homogène du territoire national, favorisant Tunis et le littoral. Des délégations spéciales ont été nommées à la tête des communes pour une durée déterminée suite à la dissolution des Conseils municipaux début 2011. Dans l'attente d'une date pour les élections municipales, elles restent en fonction. L'enjeu de la nouvelle Constitution est pour les communes de voir leurs compétences renforcées pour ne plus être écartées de nombreux services urbains et de créer de nouvelles régions économiques.

Le pays fut longtemps considéré comme un modèle régional de modernité avec son code du statut personnel dès 1956. Depuis la révolution de 2011 en revanche, les positions rétrogrades s'exposent plus facilement. Le premier projet de Constitution a donné lieu à une levée de bouclier en août 2012 car il indiquait la complémentarité plutôt que l'égalité entre les sexes. Il a été retiré. Le vote sur la Constitution n'a pas encore eu lieu. En 2013, on note un léger recul de la représentativité des femmes aux fonctions électives, au sein du gouvernement ou dans la haute administration par rapport à 2010. Le gouvernement ne compte aujourd'hui que 7,85 % de femmes par exemple contre 12,5 % en 2010, quand les postes de direction de la fonction publique ne sont occupés qu'à 15,2 % par des femmes contre 17,4 % en 2010¹⁵.

La Libye

Peu d'indicateurs sont disponibles pour analyser la situation libyenne. Après la révolution, les élections législatives de 2012 ont désigné 200 membres du Congrès national général appelés à prendre la relève du CNT. Les 68 Conseils locaux actuels ont été établis sous le CNT, mais les administrations restent sous la tutelle du gouvernement. La loi 59 sur l'administration locale adoptée en 2012 ne sera effective qu'après les élections locales qui verront la création de 90 municipalités (décret 520 de septembre 2013). En juin 2013, le Conseil de la Cyrénaïque a proclamé l'autonomie de cette région. Les partisans du fédéralisme s'appuient sur la Constitution de 1951 qui divisait le pays en trois régions administratives, avant la suppression du système fédéral en 1963. Les enjeux institutionnels, en particulier concernant la décentralisation, portent sur la définition des compétences budgétaires, la mise en place des structures municipales, la formation du personnel et un accord sur le rôle des minorités (Imazighen et Toubous). Les secteurs de la gestion portuaire, de la santé et de l'éducation, entre autres, devraient être décentralisés¹⁶.

Les femmes se sont fortement engagées dans la révolution. Lors des élections législatives de 2012, 600 femmes ont pu se présenter. 33 ont été élues, ce qui représente 16 % des députés¹⁷. Le 24 décembre 2013 (si l'échéance n'est pas reportée), les élections auront lieu pour désigner les 60 membres de la commission en charge de la rédaction de la Constitution. Cela constituera une étape cruciale pour juger de l'évolution du droit des femmes en Libye. Un signal négatif vient d'être envoyé à travers le Conseil national général, le Parlement libyen, qui s'est prononcé le 4 décembre 2013 en faveur de l'application de la loi islamique, la charia. "La loi islamique est la source de la législation en Libye. Toutes les institutions du pays doivent s'y conformer", indique le Parlement dans sa déclaration¹⁸.

¹⁴ *L'environnement institutionnel des collectivités locales en Afrique*, Cities Alliance, CGLUA, 2013

¹⁵ Jeune Afrique (consulté le 2 décembre 2013).

<http://www.jeuneafrique.com/Article/JA2740p052.xml0/tunisie-islamisme-discrimination-femmes-tunisiennestunisie-tout-feu-tout-femmes.html>

¹⁶ *L'environnement institutionnel des collectivités locales en Afrique*, Cities Alliance, CGLUA, 2013

¹⁷ Opinion Internationale (consulté le 5 décembre 2013).

http://www.opinion-internationale.com/2013/06/09/en-libye-les-femmes-ont-la-guerre-et-perdent-leurs-droits_18044.html

¹⁸ Jeune Afrique (consulté le 5 déc 2013) <http://www.jeuneafrique.com/Article/ARTJAWEB20131204190720/>



b. Les enjeux de cette problématique au Maghreb

La cohésion sociale au cœur du projet municipal de Tevragh Zeina, Mauritanie

*** La commune**

Tevragh Zeina est une des neuf communes de Nouakchott. En 2003, la commune comptait 53 000 habitants, chiffre qui peut être estimé à 69 000 aujourd'hui. Surnommée « capitale de la capitale » par sa Maire, Fatimetou Mint Abdel Malik, Tevragh Zeina concentre la majorité des infrastructures socio-économiques de la ville, les sièges des pouvoirs législatif et exécutif, les missions diplomatiques et les organisations internationales. Son tissu social est néanmoins contrasté. Les quartiers résidentiels côtoient des poches de pauvreté, avec notamment plusieurs zones d'habitats précaires dans la médina.

*** Seule femme Maire en Mauritanie à son élection en 2001, Fatimetou Mint Abdel Malik brigue son troisième mandat**

Fatimetou Mint Abdel Malik a été élue pour la première fois en 2001. Elle était alors la seule femme Maire du pays. Elle a été réélue en 2006. Initialement prévues en 2011, le premier tour des élections municipales s'est finalement tenu le 23 novembre 2013. En ballottage très favorable à l'issue du premier tour, Fatimetou Mint Abdel Malik brigue aujourd'hui un troisième mandat.

Son engagement associatif est ancien. En 1997, elle a été élue présidente de la coordination nationale du mouvement associatif féminin en Mauritanie, puis présidente du Réseau de Femmes Sahéliennes (REFESA). Entre 2007 et 2008, elle a été nommée secrétaire Générale du Ministère de L'Urbanisme avant de reprendre les rennes de la commune en avril 2008.

*** Les besoins sociaux prioritaires de la commune**

- l'accès aux soins
- l'accès à l'éducation
- l'insertion économique des jeunes et des femmes en particulier
- la gestion des déchets
- la sécurité dans l'espace public

*** Les projets mis en œuvre**

La Maire a fait du service social une priorité. Le fonctionnement de ce service occupe le premier poste budgétaire de la commune en termes de dépenses après celui du personnel communal, et comprend des appuis aux handicapés et aux orphelins entre autres. Il offre un niveau de services inégalé dans les autres communes du pays, et assure par exemple la prise en charge médicale gratuite des patients les plus pauvres. Ce service est d'ailleurs reconnu ce qui en fait l'un des plus consultés de la capitale. « Les gens viennent de loin pour être reçus dans notre centre » assure Madame Abdel Malik.

Plusieurs activités sportives et culturelles ont été mises en place à destination des jeunes. Trois espaces verts ont été aménagés avec des aires de jeux pour enfants et un éclairage autonome grâce à l'énergie solaire. Une radio locale est en cours de création. Ces actions qui visent à renforcer la cohésion sociale du territoire, ainsi que la dynamique qui les accompagne, ont déjà permis un net recul de la délinquance locale.



Appui socio-culturel assuré par la Mairie

Subventions	2008	2009	2010	2011	2012
Subventions aux mosquées	1 400 000	1 400 000	1 400 000	1 400 000	1 400 000
Subventions aux mahadras	1 300 000	1 300 000	1 300 000	1 300 000	1 300 000
Subventions culturelles et sportives	1 300 000	1 300 000	13 000 000	34 600 000	28 100 000
Subventions aux œuvres scolaires	1 700 000	1 700 000	3 000 000	1 500 000	1 500 000
Autres Subventions	1 600 000	1 630 000	1 600 000	2 000 000	2 000 000
Secours aux indigents	4 000 000	3 500 000	6 500 000	6 500 000	9 500 000
Subventions aux associations sociales	1 500 000	1 500 000	2 000 000	4 000 000	4 000 000
TOTAL (*Unité en UM)	12 802 008	12 332 009	28 802 010	51 302 011	47 802 012

Source : commune de Tevragh Zeina

Les actions suivantes ont été réalisées par la mairie pour l'inclusion sociale des femmes :

- Un appui financier et technique aux coopératives féminines ;
- Le financement de formations pour les filles en déperdition scolaire et d'ateliers d'accompagnement à l'insertion dans la vie active ;
- La dispense de formations aux chefs de quartier, majoritairement des femmes, ce qui a permis depuis 2001 d'organiser la collecte et la gestion des déchets (aujourd'hui dévolues à la communauté urbaine) ;
- Un appui aux « familles productives » à travers une aide à la création d'une activité génératrice de revenus pour les mères de famille (élevage de chèvres, vente de légumes entre autres) par le financement d'une partie de leur fonds de roulement ou l'achat de charrette;
- Le financement d'ateliers d'insertion pour jeunes garçons permettant d'accroître les revenus des familles pour lesquelles la femme est chef de famille.

* L'engagement au sein du REFELA

Fatimetou Mint Abdel Malik est depuis décembre 2012 présidente du Réseau des Femmes Elues Locales d'Afrique (REFELA). Il s'agit d'une instance de CGLU Afrique représentant les femmes élues locales des cinq sous-régions africaines. Son objectif est de renforcer la représentativité des femmes au niveau des communes mais aussi à tous les postes de décision politique ou administratif.

Madame Abdel Malik est également présidente du réseau mauritanien des femmes élues locales, à la constitution duquel elle a œuvré en 2012. En 2013, une caravane rassemblant des membres du REFELA venant de toutes formations politiques a sillonné les routes de Mauritanie à la rencontre des femmes, élues ou de la société civile. À l'heure où un certain recul est observé dans la représentativité politique des femmes, l'objectif était de faire connaître le réseau, d'échanger avec les femmes pour diagnostiquer les obstacles qui se dressent devant elles, et envisager ensemble des solutions.

Au nom de l'égalité devant la propriété et l'héritage, le combat des femmes soulaliyates au Maroc

* Une discrimination héritée du passé

Les terres collectives représentent la plus grande concentration de terres et de ressources naturelles disponibles au Maroc. Elles appartenaient historiquement à certains groupes ethniques, et depuis le décret royal (Dahir) de 1919 régulant les pratiques des groupes coutumiers, elles relèvent directement du ministère de l'intérieur. Ces territoires peuvent se transmettre uniquement aux hommes dès qu'ils atteignent l'âge de 16 ans. Toujours privées du droit de possession des terres, les femmes Soulaliyates sont donc restées à l'écart de la réforme de la Moudawana (le code de la famille) en 2004. Le Maroc compte plus de 4 000 tribus soulaliyates, réparties dans 48 wilayas (provinces).

* Aggravation et illégalité

La situation s'est encore aggravée pour ces femmes avec la cession financière, possible depuis les années 1990, de terres à des agences immobilières publiques et privées, notamment dans la province de Kenitra. Les compensations financières ou immobilières n'ont bénéficié qu'aux hommes, entraînant ainsi l'expropriation des femmes divorcées, veuves, mariées à un "étranger" – c'est-à-dire à un Marocain non membre de la tribu – ou sans descendance masculine.



Une situation non conforme à la Convention sur l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes, dont l'Article 2, en particulier, exige que les États « prennent toutes les mesures appropriées, y compris législatives, pour modifier et abolir les lois, réglementations, coutumes et pratiques existantes qui sont discriminatoires à l'égard des femmes. »

* **L'heure de la mobilisation**

Depuis 2007, un noyau de femmes Soulaliyates s'est constitué pour faire campagne en faveur de leurs droits à l'héritage et à la propriété sur les terres collectives. Elles ont été soutenues par l'Association démocratique des femmes marocaines (ADFM), qui a mis en place un partenariat avec le ministère de tutelle, aux niveaux central, régional et local.

De plus, avec l'appui d'ONU Femmes, l'ADFM a dispensé des formations sur l'autonomisation économique et les compétences en matière de leadership, l'engagement communautaire et la prise de parole en public. Cela a permis aux femmes de mieux structurer leurs groupes communautaires et de donner un plus large écho à leur campagne.

* **Des avancées juridiques importantes**

Les campagnes et les conférences de presse très médiatisées organisées par les femmes Soulaliyates ont permis de mobiliser l'opinion publique, et ont abouti à des avancées juridiques significatives.

Une première circulaire du Ministère de l'intérieur en 2010 a enjoint aux autorités de la province de s'assurer que le principe de l'égalité des sexes soit respecté lors de la cession de terrains, qu'il s'agisse de vente ou d'héritage. Cette décision a ensuite permis la reconnaissance des droits des femmes à vendre et à hériter des terres communales dans tout le royaume. Au printemps 2012, une nouvelle circulaire du Ministère de l'intérieur a accordé aux hommes et aux femmes des droits égaux à bénéficier des revenus et des profits gagnés grâce à leurs terres.

Aujourd'hui, le ministère de l'intérieur redouble d'efforts pour diffuser l'information sur cette décision, en particulier à travers un site internet (www.terrescollectives.ma).

* **Pour en savoir plus :** www.adfm.ma (dossier terres collectives)

Créer des activités génératrices de revenus, une préoccupation commune des femmes algériennes, égyptiennes, marocaines et tunisiennes

* **À l'origine de l'action**

Fortes d'expériences communes précédentes, des associations engagées pour l'accès des femmes à l'emploi dans différents pays du bassin méditerranéen ont uni leurs forces dans un partenariat Sud-Sud en 2010. Certaines menaient des activités d'ordre économique (micro-crédit), d'autres d'ordre social (solidarité). Ensemble, elles ont recherché la complémentarité de ces deux approches au service d'une cause : l'accès des femmes au contrôle de leurs ressources et la conscience de leur pouvoir d'action.

C'est ainsi qu'a démarré le projet GEPE (Genre et Economie Pluri'Elles) en février 2011, en pleine révolution tunisienne, qui a conforté les objectifs de l'action.

* **Les partenaires de l'action**

L'action est pilotée par le Centre d'information sur les droits de l'enfant et de la femme (CIDDEF) en Algérie, avec l'appui de l'association française BATIK International. Elle réunit également l'association marocaine Attadamoune, l'association égyptienne pour le développement global (EACD), l'Union tunisienne de solidarité sociale – comité d'aide au développement (UTSS CAD). L'action bénéficie du soutien de la Commission européenne, de la Région Ile de France, du Comité français pour la solidarité internationale et de l'Agence française de développement.

* **L'objectif et les activités**

L'objectif final est la réduction des inégalités entre les hommes et les femmes à travers l'accès libre et égal à l'emploi et à la création d'activités génératrices de revenus. Il s'agit de sensibiliser les acteurs économiques tout en donnant aux femmes accompagnées les moyens d'être actrices du changement et autonomes socialement et économiquement.

Le projet s'appuie sur une approche locale, donc différenciée dans chacun des quatre pays partenaires. Au préalable, une étude a été menée pour identifier dans chaque pays les secteurs porteurs traditionnellement masculinisés dans lesquels les femmes pourraient s'insérer économiquement.

À partir de ce diagnostic, chaque association a mis en œuvre des services d'accompagnement des femmes volontaires pour l'insertion dans ces secteurs d'activité. Ces services prennent des formes différentes selon les pays, mais tournent essentiellement autour de la formation, du suivi-conseil individualisé et de l'audit une fois l'activité lancée.

Le deuxième pilier de l'action est la sensibilisation. Un changement de mentalité des acteurs économiques s'avère indispensable pour assurer la réussite de ces projets. Les partenaires ont donc ciblé les entreprises, les agences pour l'emploi, les syndicats professionnels et chambres consulaires professionnelles, les directions régionales et/ou nationales des ministères du travail et les centres de formation professionnelle en recourant à différents supports : réunions d'information, distribution de brochures, entretiens avec les décideurs.

* Les défis rencontrés

Dans l'ensemble des pays, sensibiliser les acteurs économiques a constitué un réel défi. Cela a pu s'expliquer par le manque d'habitude des partenaires à travailler avec ces acteurs, mais aussi par le fait que le sujet n'était pas perçu comme une priorité dans un contexte de transition. L'inégalité dans le rôle et les attributions des femmes est inscrite dans les mentalités, autant de barrières que les partenaires ont dû surmonter. Loin des objectifs d'égalité, l'enjeu se situe au niveau de la reconnaissance du travail des femmes. Un travail important d'anticipation et de proximité avec les structures communautaires et les chefs de famille a dû être mené pour contourner les obstacles. Sur le plan institutionnel, la mobilisation des pouvoirs publics est restée faible, en particulier dans les pays en transition politique, et se révèle être une priorité d'action pour le futur.

* Les apports de la coopération Sud-Sud

Au cours de l'action, chaque partenaire est resté autonome dans le développement de ses activités en fonction des besoins du pays. En parallèle, le transfert d'expertise entre partenaires a également constitué un axe fort du projet, motivé par la similitude des contextes socio-économiques et de genre. Des séminaires d'échanges de pratiques ont donc été organisés à tour de rôle par les partenaires sur des thèmes d'intérêt commun, avec des visites de terrain. Ils avaient pour objectif de prendre du recul sur les activités et de favoriser le transfert de pratiques efficaces et innovantes entre les pays. Des visites d'experts entre pays ont également été organisées. Sur cette base, en s'inspirant de l'expérience égyptienne, l'association marocaine Attadamoune travaille par exemple à la diversification de ses services (formation et appui/accompagnement en plus du traditionnel micro-crédit).

* Premiers résultats

7500 bénéficiaires finaux ont pu être identifiés depuis 2011. Au total, plus de 600 femmes ont suivi des formations. En 2012, 300 femmes ont été accompagnées dans leur recherche d'emploi. 140 représentants d'entreprises, d'institutions publiques, de fédérations professionnelles ont participé aux activités de sensibilisation.

* Perspectives

Etant donné l'ampleur des besoins identifiés, les partenaires se mobilisent pour poursuivre l'action en 2014 et 2015, avec le soutien du Ministère français des Affaires étrangères. Priorité sera donnée à la sensibilisation des acteurs économiques et institutionnels, dont les collectivités locales.

* Pour en savoir plus : <http://www.pluri-elles.org>





2. L'APPUI DE L'UNION EUROPÉENNE EN MATIÈRE D'INCLUSION SOCIALE ET DE GENRE AU NIVEAU LOCAL AU MAGHREB

a. La stratégie européenne en matière de genre au Maghreb

La stratégie européenne en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes dans la coopération au développement

L'action de l'Union européenne en matière d'égalité entre les femmes et les hommes dans la coopération au développement se fonde sur sa volonté de promouvoir cette valeur dans le monde au nom des Droits de l'Homme et des libertés fondamentales. C'est également une question de justice sociale. Mais au-delà de ces principes et du dialogue politique y afférent, l'égalité entre les femmes et les hommes est pour l'UE l'une des clés de voûte de la croissance et de la réduction de la pauvreté dans le monde¹⁹ et au Maghreb. C'est donc aussi une question d'efficacité.

En Afrique les femmes représentent 52 % de la population, contribuent à 75 % des travaux agricoles et commercialisent de 60 à 80 % des denrées alimentaires. C'est dire si elles se trouvent au centre du développement social et économique durable. Or, que ce soit dans le domaine économique, de l'emploi ou de l'accès aux capitaux (terres, avoirs, crédits), dans le domaine de l'émancipation sociale et politique, dans le domaine de l'éducation et de la santé, ou dans le domaine du respect des droits humains et de l'intégrité physique, les inégalités entre les hommes et les femmes sont grandes et sont autant de freins à la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD)²⁰. Malgré la complexité des inégalités de genre et les formes différentes qu'elles peuvent revêtir, une politique européenne de développement cohérente se doit d'intégrer cette dimension à l'ensemble de son approche.

Le Traité de Lisbonne signé en décembre 2007 doit permettre à l'Europe de se faire clairement entendre auprès de ses partenaires mondiaux et met la puissance économique, politique, diplomatique et humanitaire de l'UE au service de ses intérêts et de ses valeurs dans le monde. L'action extérieure de l'Union européenne tend donc à promouvoir les valeurs fondamentales qui ont porté la construction européenne, à préserver la paix, à soutenir le développement durable des pays en développement et à venir en aide aux populations vulnérables. Le Traité de Lisbonne a également permis l'intégration dans le droit européen de la Charte européenne des Droits Fondamentaux. Celle-ci consacre l'égalité entre les hommes et les femmes et en fait une valeur intrinsèque de l'Union européenne et donc de son action extérieure.

Parmi les différentes dimensions de l'action extérieure de l'UE, la coopération au développement est probablement l'un des leviers les plus importants²¹ afin de faire progresser dans le monde l'égalité entre les hommes et les femmes. En effet celle-ci permet à l'Union européenne d'établir des relations privilégiées avec les pays partenaires grâce à un dialogue politique nourri et régulier, alimentant des stratégies de développement co-construites, mises en œuvre grâce à des outils financiers adéquats.

Depuis 2005, la coopération au développement européenne est encadrée par le Consensus européen pour le Développement²². Ce document consacre l'égalité entre les hommes et les femmes comme une valeur de l'action extérieure de l'Union européenne. Il définit une double approche en matière d'égalité entre les sexes : des actions ciblées en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes dans un certain nombre des domaines prioritaires de la coopération au développement européenne (prévention des conflits, développement humain, cohésion sociale et emploi) et l'intégration de la dimension genre dans l'ensemble des actions menées par l'UE (approche transversale). Enfin ce consensus fait explicitement référence aux textes internationaux relatifs à l'égalité entre les femmes et les hommes²³ et vise donc pleinement à atteindre les objectifs mondiaux relatifs à cette thématique.

¹⁹ Consensus européen pour le Développement, 2005

²⁰ <http://www.un.org/fr/millenniumgoals/>

²¹ La contribution de l'UE et de ses États membres à l'aide publique au développement représente plus de la moitié de l'APD mondiale

²² <http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:C:2006:046:0001:0019:fr:PDF>

²³ cf. ci-dessus, p. 6

La stratégie européenne en matière de soutien à la question du genre a été précisée en 2007 par une communication de la Commission européenne « *L'égalité entre les hommes et les femmes et l'émancipation des femmes dans la coopération au développement* »²⁴. Deux objectifs sont arrêtés : premièrement accroître l'efficacité de l'approche transversale et deuxièmement réorienter les actions ciblées. Pour cela, la Commission européenne propose de renforcer son action politique, ses instruments de coopération et ses services afin qu'ils prennent mieux en compte cette dimension. Des mécanismes de responsabilisation et d'évaluation d'impact doivent être mis en œuvre. Les capacités institutionnelles des partenaires et des services de l'UE doivent être renforcées sur cette thématique. La communication définit également les domaines d'intervention spécifique prioritaires de l'UE : gouvernance, emploi et accès aux capitaux économiques, éducation, santé et violence envers les femmes.

Cette stratégie a été reprise et adoptée en 2010 par l'UE dans un plan d'action²⁵ qui doit permettre de suivre l'avancée de l'action de l'UE en la matière et d'évaluer son impact sur l'amélioration des conditions des femmes dans le monde. Enfin une boîte à outils²⁶ a été élaborée par la Commission européenne pour appliquer l'égalité des genres dans la programmation par pays ainsi qu'à tous les stades de l'acheminement de l'aide extérieure. Ces documents cadre thématiques définissent la stratégie européenne en matière d'égalité entre les femmes et les hommes. Ils sont complétés par l'ensemble des documents stratégiques régionaux notamment la politique européenne de voisinage.

La stratégie européenne en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes au Maghreb

La politique extérieure de l'Union européenne en direction du Maghreb est encadrée par deux stratégies régionales différentes : la politique européenne de voisinage qui concerne les quatre pays bordant la Méditerranée et le Partenariat stratégique Afrique-UE pour la Mauritanie. Toutes deux intègrent l'égalité entre les femmes et les hommes comme une priorité.

La politique européenne de voisinage offre à l'UE les moyens de renforcer ses relations avec les pays du Maghreb. Elle s'appuie sur un engagement mutuel entre l'UE et ses partenaires en faveur de valeurs communes telles que la démocratie, les droits de l'homme, l'État de droit, la bonne gouvernance, les principes de l'économie de marché ou le développement durable. Elle a notamment pour objectifs de soutenir « *les politiques visant à promouvoir l'égalité des sexes*²⁷ » notamment en matière d'accès à l'éducation ou à la santé ou de protection des droits. En 2011, l'Union européenne a révisé sa politique de voisinage suite au printemps arabe²⁸ et a renforcé son engagement en faveur des droits de l'homme et des libertés fondamentales. Ainsi l'UE « *s'engage fermement en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes* ».

Concernant la Mauritanie, les Accords révisés de Cotonou (2010) qui régissent les relations de l'Union européenne avec les pays Afrique-Caraïbes-Pacifique, intègrent pleinement la problématique de l'égalité entre les femmes et les hommes que ce soit au niveau des principes et objectifs sous-tendant le partenariat qu'au niveau de l'approche. La problématique du genre est reconnue comme transversale et doit être pleinement intégrée à l'ensemble des composantes des accords signés avec les pays partenaires.

Les engagements inscrits dans ces documents se traduisent dans les relations bilatérales de l'UE avec ses partenaires, notamment lors de l'élaboration ou la révision des documents stratégiques pays, et dans les programmes de coopération transfrontalière et régionale. Au niveau régional, l'Union pour la Méditerranée regroupe l'ensemble des pays européens et du bassin méditerranéen (Mauritanie comprise) et promeut l'intégration économique et les réformes démocratiques. C'est dans ce cadre qu'un partenariat dans le domaine social, culturel et humain a été institué notamment concernant la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes.

Ainsi en septembre 2013 s'est tenue à Paris la quatrième conférence ministérielle sur le renforcement du rôle des femmes dans la société euro-méditerranéenne. Les ministres de l'ensemble des pays de l'UE et de la Méditerranée ont réaffirmé leur engagement en faveur d'un droit égal de participation à la vie politique, économique, civile et sociale pour les femmes et pour les hommes. Ils se sont également engagés à lutter contre toutes les formes de discrimination à l'encontre des femmes et des filles. Enfin ils ont appelé à un changement d'attitude et de comportement afin de favoriser l'émancipation des femmes, non seulement en matière de droits mais également dans la pratique. Il est prévu l'établissement d'un forum euro-méditerranéen sur le renforcement du rôle des femmes dans la société afin de garantir un dialogue effectif sur les politiques et les législations en rapport avec les femmes et sur leur mise en œuvre²⁹.

²⁴ COM(2007)100, http://ec.europa.eu/europeaid/what/gender/index_fr.htm

²⁵ <http://register.consilium.europa.eu/pdf/fr/10/st11/st11080.fr10.pdf>

²⁶ http://ec.europa.eu/europeaid/sp/gender-toolkit/fr/index_fr.htm

²⁷ cf. Instrument européen de voisinage et de partenariat (2006)

²⁸ http://ec.europa.eu/world/enp/pdf/com_11_303_fr.pdf

²⁹ <http://ufmsecretariat.org/wp-content/uploads/2013/09/34-13-REV4-Draft-Ministerial-Conclusions-Women.pdf>



L'Union pour la Méditerranée soutient par ailleurs plusieurs projets régionaux portant sur l'égalité entre les femmes et les hommes (accès à l'emploi, aux études supérieures, autonomisation).

L'action de l'UE en faveur d'une meilleure inclusion sociale des femmes au Maghreb passe donc par le dialogue politique, aux niveaux régional et bilatéral, l'intégration de cette thématique dans les documents stratégiques nationaux et régionaux et par la mise en œuvre de programmes d'action. Ceci afin de favoriser l'évolution des cadres juridiques (droit de la famille, libertés civiles, droit du travail, protection effective contre les violences) et la mise en œuvre d'actions en faveur de l'émancipation des femmes. Concernant les cinq pays du Maghreb, on retrouve dans les documents stratégiques pluriannuels la double approche européenne : l'identification de secteurs où une intervention spécifique est envisagée et la volonté d'intégrer de façon transversale la dimension genre à l'ensemble des actions entreprises. Ainsi, des actions intégrant une dimension « genre » sont identifiées comme prioritaires concernant l'emploi en Algérie, l'éducation au Maroc, la décentralisation en Mauritanie. De même des actions spécifiques relatives aux droits et à l'émancipation sociale et politique des femmes sont menées, comme en Tunisie.

Toutefois la portée de l'action européenne en la matière reste difficile à évaluer. Au-delà de l'approche transversale, les actions spécifiquement dédiées à cette thématique dans les documents stratégiques des pays du Maghreb sont encore rares et passent donc plus par une approche thématique que par une approche transversale. Les indicateurs et critères permettant d'évaluer son impact ne sont pas encore assez développés. Enfin, il manque également des mécanismes encourageant voire contraignant, si nécessaire, les pays partenaires à accélérer leur action en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes.

Des liens encore à construire entre action européenne et initiatives des autorités locales

La 3^e Conférence ministérielle euro-méditerranéenne sur le renforcement du rôle des femmes dans la société, tenue en septembre 2013, reconnaît l'importance des autorités locales et soutient leur action en faveur d'une meilleure inclusion sociale des femmes. C'est un premier pas vers une collaboration plus développée entre l'Union européenne et les autorités locales sur cette thématique.

La reconnaissance par l'UE du rôle des autorités locales comme acteurs à part entière de la coopération au développement est relativement récente et s'appuie principalement sur les communications de la Commission européenne de 2007 et 2013³⁰ et sur la Charte européenne de la coopération en matière d'appui à la gouvernance locale³¹. Les autorités locales, au plus proche des populations, assurent souvent le premier échelon de services publics de base (santé, éducation, état civil) mais également de sécurité, de respect du droit ou de cohésion sociale. C'est également le premier niveau de décision politique. Elles ont donc un rôle crucial à jouer en adoptant, sur la base de diagnostics de territoire, des politiques destinées à favoriser l'inclusion sociale de tous et à lutter contre les inégalités. Se pose cependant la question de la capacité légale, administrative, et financière des collectivités territoriales du Maghreb à mettre en œuvre ces politiques lorsque les processus de décentralisation n'ont pas encore été menés jusqu'à donner à celles-ci les moyens de leurs politiques. Se pose également la question de leur autonomie vis-à-vis du pouvoir central.

Il apparaît donc nécessaire de développer des liens entre la politique européenne en matière de genre, les initiatives menées par les autorités locales du Maghreb et le renforcement des capacités institutionnelles de ces dernières. L'approche de l'Union européenne s'est jusqu'à aujourd'hui principalement développée au niveau des réformes politiques et de l'appui aux organisations de la société civile. Or les autorités locales, premières responsables de la définition et de la conduite des politiques publiques à l'échelle d'un territoire, doivent être considérées au même titre que les autres acteurs-clés comme des partenaires privilégiés de l'UE sur cette thématique. Le Comité des Régions de l'Union européenne et les associations d'autorités locales européennes et mondiales, comme la Plateforme européenne des autorités locales pour le Développement³², travaillent en ce sens avec la Commission européenne pour que le rôle des autorités locales soit mieux pris en compte dans les différentes stratégies de la coopération au développement de l'UE.

³⁰ « Les autorités locales : des acteurs en faveur du développement » COM(2008)626, « Accorder une autonomie accrue aux autorités locales dans les pays partenaires pour une meilleure gouvernance et des résultats plus concrets en matière de développement » COM(2013)280.

³¹ <http://www.cncd.fr/frontoffice/article.asp?aid=340&menuid=304&lv=3>

³² Plataforma – <http://www.plataforma-dev.eu>

Concernant le Maghreb, l'assemblée régionale et locale euro-méditerranéenne réunissant des membres du Comité des Régions (ARLEM) et des représentants des pays méditerranéens, a toute compétence pour s'emparer de ce sujet et faire des propositions en ce sens à la Commission européenne. Par ailleurs de nombreux réseaux de collectivités territoriales au niveau européen ou mondial portent cette problématique de l'égalité des genres. L'organisation mondiale des pouvoirs locaux CGLU a ainsi adopté en février 2013 dans le cadre de sa commission permanente « Égalité des genres », un agenda mondial en faveur l'égalité entre les femmes et les hommes dans la vie locale³³. Des gouvernements locaux du monde entier se sont ainsi engagés à travailler en faveur d'une participation accrue des femmes aux processus de décisions, à placer l'égalité entre les femmes et les hommes en tête des priorités des politiques publiques locales, à renforcer les services publics en faveur de l'autonomisation des femmes et à lutter contre toutes les formes de violence à leur égard. Ils s'engagent également à renforcer la coopération internationale avec l'ensemble des acteurs (autorités locales, société civile, pouvoirs centraux) pour réduire ces inégalités. Par ailleurs le Conseil des Communes et Régions d'Europe promeut en Europe la Charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale³⁴ qui pourrait être étendue au voisinage de l'Union européenne. Cette charte encourage les collectivités signataires à intégrer la question du genre dans leur action internationale³⁵.

Dans cette perspective, le futur forum euro-méditerranéen sur le renforcement du rôle des femmes dans la société devrait intégrer des représentants des autorités locales. De même, le futur Instrument Européen de Voisinage (2014-2020) devrait appuyer l'action des autorités locales en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes notamment en renforçant leurs capacités à élaborer et porter des politiques publiques locales d'inclusion sociale.

b. Les outils financiers européens et français en matière d'égalité entre les hommes et les femmes au niveau local

Les sources de financement européennes

En 2013, l'ensemble de la stratégie européenne de coopération au développement, les instruments financiers et les différents programmes sont dans une phase de « rénovation » en vue de l'établissement des instruments européens de coopération au développement et d'un cadre budgétaire pour la période 2014-2020. Ce dernier a ainsi été récemment fixé avec une allocation globale de 58,704 milliards d'euros pour la coopération au développement. Cette allocation sera complétée par le Fonds européen de Développement à hauteur de 34,276 milliards d'euros pour la même période.

Un règlement commun pour les différents instruments géographiques et thématiques ainsi que des propositions pour chacun des instruments ont été publiés par la Commission européenne en décembre 2011 et sont en cours de validation finale, suite à l'accord sur le futur cadre financier pluriannuel 2014-2020 intervenu lors de la réunion du Conseil européen le 2 décembre 2013.

C'est sur la base de ces instruments adoptés que l'UE mettra en œuvre sa politique de coopération au développement à partir de janvier 2014. Concernant le Maghreb, l'instrument européen de voisinage fournira la grande majorité de l'aide aux pays concernés (Maroc, Algérie, Tunisie, Libye) à travers les programmes de coopération bilatéraux, régionaux et transfrontaliers.

Coopération bilatérale

Le nouvel instrument européen de voisinage accorde une importance renforcée à l'idée que « l'égalité de traitement entre hommes et femmes et la lutte contre la discrimination devraient être un objectif transversal de toutes les actions entreprises dans le cadre de ce règlement »³⁶. En dehors de ce soutien transversal, il n'est pas prévu de mesures axées sur cette thématique. Il appartiendra à l'UE et aux pays partenaires d'intégrer au mieux cette dimension et de mettre en œuvre des actions spécifiques dans le cadre des nouveaux documents stratégiques pays pour 2014-2020. Il en va de même pour l'appui aux processus de décentralisation et à la démocratie locale. Des programmes spécifiques sur ces thématiques pourraient permettre le financement d'actions en faveur de l'égalité hommes et femmes comme cela a été le cas en Mauritanie avec le Programme Européen de Renforcement des Institutions des Collectivités Locales et de leurs Services (PERICLES)³⁷ avec l'organisation d'ateliers de formation sur les droits et la participation politique des femmes.

³⁶ Proposition de la Commission européenne pour un nouvel Instrument européen pour le Voisinage

³⁷ <http://www.dgct.mr/PERICLES.pdf>



Coopération régionale et transfrontalière

Le nouvel instrument européen de voisinage comme le précédent soutiendra également les coopérations régionales et transfrontalières.

Au niveau régional, le Processus de Barcelone a été rénové dans l'Union pour la Méditerranée en 2008. Le partenariat euro-méditerranéen facilite la compréhension mutuelle et le dialogue politique entre les pays partenaires, en vue, par exemple, de promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes. Le troisième volet du partenariat euro-méditerranéen inclut des actions dans le domaine social, culturel et humain avec plusieurs programmes à la clé, notamment, dans le domaine de l'égalité entre les femmes et les hommes. C'est ainsi qu'un vaste programme de promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes dans la région euro-méditerranéenne a été mené entre 2008 et 2011³⁸. Suite au printemps arabe, un nouveau programme de renforcement du rôle politique et économique des femmes au sud de la Méditerranée, « SPRING Forward », porté par l'UE et ONU-Femmes a été lancé. La récente réunion ministérielle sur le rôle des femmes dans la société ouvre la porte à la poursuite de ce travail au niveau régional en faveur d'une meilleure reconnaissance légale et dans les faits de leur place dans les sociétés de la Méditerranée.

Parallèlement, de 2007 à 2013 l'UE a financé le programme CIUDAD destiné à répondre aux problématiques liées au développement urbain durable en Méditerranée. Les projets financés dans le cadre de CIUDAD devaient couvrir les thèmes de la durabilité environnementale, du développement économique ou de la bonne gouvernance. Un projet entre le Liban et le Maroc avec l'appui de la ville de Rome sur la promotion de la participation des femmes et des jeunes dans les processus de développement au niveau local a ainsi été financé³⁹. Ce programme devrait être relancé entre 2014 et 2020 sous le nom de SUDeP (*Sustainable Urban Demonstration Projects*).

La Coopération transfrontalière reste pour 2014-2020 l'une des grandes priorités de l'Instrument européen de voisinage. Elle vise à renforcer la coopération au niveau territorial entre les États membres et les pays partenaires le long de la frontière extérieure de l'Union européenne. La politique européenne de voisinage confère un rôle fondamental à la coopération territoriale, basée sur la participation active des autorités locales bordant la mer Méditerranée. Pour la période 2007-2013, deux programmes ouverts aux collectivités territoriales concernaient le Maghreb : « Italie-Tunisie » et « Mer Méditerranée ». Il n'existait pas de lignes directrices spécifiques tournées vers la question du genre. L'approche était transversale et la dimension genre à intégrer dans les différentes actions à mener. Ainsi un projet de développement socio-économique pour des femmes en milieu rural au Liban et en Palestine a été conduit par l'ONG espagnole, Assemblée de Coopération pour la Paix⁴⁰ dans le cadre du programme de coopération transfrontalière « Mer Méditerranée ». En revanche aucun projet intégrant la dimension genre n'a été mené au Maghreb.

Pour la prochaine période budgétaire, il est prévu que les programmes de coopération régionale et transfrontalière soient maintenus. Il sera de la responsabilité des collectivités contractantes de valoriser l'approche genre dans les futures lignes directrices de ces programmes comme par exemple celui de la « Mer Méditerranée » et d'y intégrer des actions spécifiques en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes.

Coopération thématique

L'instrument de Coopération au Développement (ICD) appuie des programmes thématiques qui bénéficient à tous les pays en développement (y compris ceux qui sont couverts par l'IEV et le FED). Cet instrument apporte pour la période 2007-2013 son soutien aux actions menées dans les domaines suivants : l'investissement dans les ressources humaines, l'environnement et la gestion durable des ressources naturelles, les acteurs non étatiques et les autorités locales dans le développement, la sécurité alimentaire et les migrations et l'asile. Pour la période 2014-2020 les programmes thématiques sont concentrés dans deux outils ouverts à tous les pays en développement : « *Bien publics mondiaux et défis qui les accompagnent* » et « *Organisations de la société civile et autorités locales* ».

³⁸ <http://www.euromedgenderequality.org>

³⁹ http://www.ciudad-programme.eu/grant_profile.php?lang=4&grant_id=97

⁴⁰ <http://www.enpicbmed.eu/sites/default/files/ruwomed.pdf>

Entre 2007 et 2013, l'appui spécifique à des actions en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes est couvert par le programme « développement social et humain » qui vise à soutenir les actions en faveur du développement humain et social (éducation, santé, cohésion sociale, emploi, enfance et jeunesse, culture) et en particulier de l'égalité entre les femmes et les hommes. À partir de 2014, le programme thématique « Bien publics mondiaux » intègre l'égalité des genres et l'émancipation des femmes dans les différents domaines de coopération du « développement humain ». Des appels à proposition spécifiques seront donc lancés régulièrement par la Commission européenne⁴¹ pour lesquels les collectivités territoriales du Maghreb et européennes seront éligibles. Entre 2007 et 2013 une enveloppe de 57 millions d'euros était consacrée aux actions spécifiques pour l'égalité entre les femmes et les hommes. Ce montant n'est à ce jour pas encore déterminé pour la période 2014-2020. Par ailleurs, l'ensemble des autres dimensions du programme « développement humain » accordera une attention particulière à la dimension égalité entre les femmes et les hommes, en particulier ceux concernant l'éducation, la santé ou encore l'emploi. Pour ces autres programmes les autorités locales du Maghreb et européennes et leurs associations seront également éligibles.

Entre 2007 et 2013, le programme « acteurs non-étatiques et autorités locales » a permis le soutien des autorités locales dans la coopération au développement notamment à travers la coopération décentralisée. Il sera renouvelé entre 2014 et 2020 sous le nom « Organisations de la société civile et autorités locales ». Cet outil financier est ouvert à l'ensemble des pays du Maghreb et peut donc être mobilisé par des collectivités territoriales du Maghreb ou européennes dans le cadre de coopérations décentralisées, notamment pour mettre en œuvre des projets spécifiques en faveur de l'inclusion sociale et de l'égalité des genres. Le volet « national » du programme est directement géré par les délégations de l'Union européenne dans les pays cibles. Les appels à projet sont disponibles sur le site internet de la Direction générale Développement et Coopération de la Commission européenne, EuropeAid⁴².

Enfin l'UE met en œuvre un instrument thématique pour le renforcement de la démocratie et la défense des droits de l'homme (IEDDH). Cet instrument permet d'apporter une aide aux pays tiers en vue de soutenir la démocratie et l'état de droit ainsi que le respect de tous les droits de l'homme et des libertés fondamentales. Dans ce cadre l'IEDDH soutient des actions en faveur de la participation égale des femmes à la vie sociale, économique et politique, et de lutte contre toute forme de discrimination ou de violence. Ainsi, le dernier appel à proposition (de l'IEDDH pour la Tunisie était orienté en direction de la promotion des droits des femmes. L'IEDDH est ouvert à tous les pays du Maghreb et les collectivités territoriales y sont éligibles. Les appels à projets sont directement gérés par les délégations de l'Union européenne dans les pays cibles, cependant ils sont disponibles sur le site Internet d'EuropeAid.

À ces actions spécifiques en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes au niveau local, il faut souligner que l'ensemble des instruments intègre la dimension du genre comme priorité transversale qui doit donc être intégrée dans l'ensemble des projets financés par l'Union européenne.

Les sources de financement françaises

La présente étude porte en premier lieu sur la dimension européenne de l'inclusion sociale des femmes au Maghreb et sur le soutien que peut apporter la coopération décentralisée entre collectivités territoriales des États membres et des pays partenaires du Maghreb. Cependant, au-delà des opportunités qu'offrent les politiques et programmes européens et en raison de l'actualité de cette question en France, il semble pertinent d'évoquer la stratégie et les dispositifs français qui visent à renforcer la prise en compte de la dimension du genre dans la coopération au développement, notamment au niveau partenariats de coopération décentralisée pour le développement.

Début 2014, une nouvelle loi d'orientation et de programmation relative à la politique de développement et de solidarité internationale de la France sera en effet soumise au débat parlementaire. Ses dispositions accordent une place renforcée à l'action internationale des collectivités territoriales d'une part et d'autre part aux problématiques d'égalité entre les femmes et les hommes. Résultat de l'intégration des principes de la nouvelle stratégie « Genre et développement » adoptée en juillet 2013 pour la période 2013-2017⁴³, il est prévu que la dimension « genre » constitue désormais un objectif transversal à l'ensemble des outils et instruments de la coopération française. Selon les statistiques de l'OCDE⁴⁴, la France est par ailleurs le principal pourvoyeur d'aide publique au développement au Maghreb. Dans le contexte actuel de recherche d'une cohérence renforcée entre la politique européenne de développement et celle de ses États membres, il semble ainsi pertinent d'évoquer la coopération française dans cette zone géographique, sur la thématique « genre et développement » et au niveau local.

⁴¹ http://ec.europa.eu/europeaid/work/funding/index_fr.htm

⁴² cf. ci-dessus

⁴³ <http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/photos-videos-publications-infographies/publications/enjeux-planetaires-cooperation/documents-de-strategie-sectorielle/article/la-strategie-genre-et>

⁴⁴ <http://www.oecd.org/fr/pays/algerie/recipientcharts.htm>



La coopération française soutient les initiatives au niveau local en matière d'égalité entre les femmes et les hommes, principalement à travers plusieurs programmes : le programme d'appui à la coopération décentralisée, le Fonds de développement social ou les programmes de l'Agence française de Développement.

Le Ministère des Affaires étrangères soutient la coopération décentralisée entre collectivités françaises et autorités locales étrangères sur la base des orientations géographiques et thématiques de la politique de coopération de l'État, dans le cadre d'appels à projets annuels et triennaux, de fonds spécifiques ou encore dans le cadre d'appels à projets conjoints entre États (ce qui est le cas pour le Maroc et la Tunisie). La dimension d'égalité entre les femmes et les hommes est un des domaines thématiques prioritaires. Ainsi les appels à projet « coopération décentralisée » peuvent soutenir des projets dont l'objectif principal vise l'autonomisation des femmes et la lutte contre les violences liées au genre comme par exemple l'accès des filles et des femmes à l'éducation, à la formation, à la santé notamment sexuelle et reproductive, à l'emploi, aux ressources économiques et aux technologies numériques. Les projets visant l'amélioration de la participation des femmes aux espaces décisionnels, la lutte contre les violences et l'accès aux droits, sont également éligibles⁴⁵.

Le Fonds Social de Développement est un outil de la coopération française géré par les ambassades dans les pays de la zone de solidarité prioritaire dont font partie le Maroc, l'Algérie, la Tunisie et la Mauritanie. Il s'agit d'un fonds pluriannuel qui a pour objectif d'appuyer des microprojets de développement œuvrant à l'amélioration des conditions de vie des populations. Les projets financés dans le cadre du FSD sont portés et mis en œuvre par des organisations de la société civile ou des collectivités locales. L'amélioration de la situation sociale et économique des femmes (activités génératrices de revenus notamment) est l'une des priorités du FSD. Aujourd'hui celui-ci est mis en œuvre en Algérie, en Tunisie et en Mauritanie. Le FSD peut donc être mobilisé dans le cadre de programmes de coopération décentralisée.

Par ailleurs l'Agence française de Développement (AFD), principal opérateur de la coopération bilatérale française, s'est lancée dans un processus d'élaboration d'un cadre stratégique opérationnel sur le genre visant à une plus forte intégration des enjeux d'égalité entre les femmes et les hommes dans ses opérations, notamment lorsqu'elle soutient des opérations dans le cadre de projet de coopération décentralisée ou des projets dans le cadre de sa Facilité d'innovation sectorielle pour les ONG (FISONG⁴⁶). L'AFD en collaboration avec le programme PS-Eau a ainsi réalisé un guide méthodologique sur la prise en compte du genre dans les projets d'adduction d'eau potable en milieux rural et semi-urbain⁴⁷.



⁴⁵ <http://www.cncd.fr/home.asp>

⁴⁶ <http://www.afd.fr/home/AFD/nospartenaires/ONG/collaborations/FISONG>

⁴⁷ <http://www.afd.fr/Jahia/site/afd/pid/1256>

Bonnes pratiques

1. Coopération décentralisée entre le Syndicat d'agglomération Nouvelle de Sénart Ville Nouvelle et huit communes de Mauritanie

Projet : Programme d'information et de sensibilisation sur les mutilations génitales féminines dans les communes de Rosso et R'Kiz (Région du Trarza au sud de la Mauritanie).

Porteur du projet : Syndicat d'agglomération nouvelle de Sénart ville nouvelle (San de Sénart). La maîtrise d'œuvre du projet est portée par l'ONG mauritanienne « Naître et Grandir » qui organise le suivi et la supervision de l'ensemble des activités.

Objectifs : L'objectif principal de ce projet est d'aboutir à un changement durable des comportements socioculturels des populations des communes concernées face à la pratique des mutilations génitales féminines, avec une baisse significative du nombre de filles excisées.

Bénéficiaires : Les bénéficiaires sont en premier lieu les populations des deux communes soit environ 70.000 habitants. Sont également bénéficiaires, les organisations communautaires présentes dans ces communes (coopératives féminines, associations de femmes), les personnes relais formées à l'animation, les enseignants, les responsables sanitaires des postes et centres de santé des deux communes cibles, les élèves des établissements secondaires, les élus locaux et les parlementaires, les ONG et organisations locales.

Partenaires techniques et financiers : Les communes partenaires assurent la maîtrise d'ouvrage conjointe du projet et aident l'ONG « Naître et Grandir » à la mise en œuvre des activités. Le San de Sénart finance ce projet à hauteur de 90 %, le Conseil général de Seine-et-Marne de 10 %. Le coût total du projet sur 2 ans (2012 -2013) est de 80.000€. Ce projet ne bénéficie d'aucun soutien de la part de bailleurs tels que le MAE ou l'UE.

Déroulé du projet : Il s'agit d'une vaste campagne d'information et de sensibilisation auprès des populations, en impliquant concrètement l'ensemble des acteurs. Les différentes parties prenantes sont intégrées dans le projet : les élus, les responsables, les personnels de santé, les imams, les leaders communautaires. Les exciseuses sont recensées et formées pour les convaincre d'arrêter leur pratique et de participer aux sensibilisations. Des formations ont lieu pour les associations, les coopératives, et dans les écoles. Enfin, la population est directement sensibilisée par des rencontres faites à domicile par porte-à-porte. L'objectif est de cibler l'intégralité de la population, hommes et femmes et de s'appuyer sur les leaders formels ou informels.

Place de dimension Genre : Ce projet s'adresse directement à une des facettes des inégalités entre les hommes et les femmes, à savoir les violences physiques faites aux femmes et aux filles. C'est également une question de santé maternelle. Cependant ce projet ne cible pas uniquement les femmes dans la mesure où il a pour objectif le changement des comportements, les actions de sensibilisation s'adressent aussi bien aux femmes qu'aux hommes. De même le projet s'appuie sur des hommes (leader d'opinion, imam) pour la sensibilisation auprès de la population.

Analyse du projet : C'est un projet sur un sujet très sensible qui n'a pu voir le jour que grâce à la mobilisation des partenaires locaux. Les campagnes de sensibilisation sont bien accueillies par la population et les résultats sont significatifs.

Contact : M^{me} Sylvie Lefebvre, Responsable des relations internationales et européennes, slefebvre@san-senart.fr



2. VNG International – Centre de développement international pour la gouvernance locale innovante (CILG) et douze communes tunisiennes

Projet : Programme d'Appui à la Gouvernance Urbaine Démocratique et au Développement Economique Local (PAGUDEL)

Porteur du projet : Ce projet est porté par le Centre de développement international pour la gouvernance locale innovante (CILG), bureau régional de VNG International pour le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord. VNG International est l'agence de coopération internationale de l'Association des communes néerlandaises (Vereniging van Nederlandse Gemeenten).

Objectifs : Le PAGUDEL appuie les collectivités locales, en coopération avec des institutions nationales et des associations de la société civile, en vue de favoriser la gouvernance urbaine démocratique, de stimuler le développement économique local, de renforcer la participation citoyenne aux affaires locales, de promouvoir la participation des femmes et des jeunes, d'appuyer le processus de décentralisation en Tunisie et de favoriser la coopération transfrontalière Tuniso-Libyenne.

Bénéficiaires : Sont bénéficiaires de ce programme 12 communes tunisiennes (élus et techniciens) et leurs populations : Béja, Jendouba, Le Kef, Sers, Siliana, Thala, Kasserine, Sidi Bouzid, Regueb, Médenine, Ben Guerdane et Dhehiba. Les associations locales, les représentants locaux des partis politiques et les délégués de l'État bénéficient également de ce programme.

Partenaires techniques et financiers : Les partenaires du programme sont les différents ministères et organismes publics concernés ainsi que l'Association des Urbanistes Tunisiens, le Centre de Formation et d'Appui à la Décentralisation et la Fédération Nationale des Villes Tunisiennes. Ce projet est financé par les Ministères des Affaires étrangères néerlandais et danois.

Déroulé du projet : Le projet apporte une assistance technique ciblée aux municipalités, via des actions d'accompagnement, de formation et de conseil, en faveur de structures municipales provisoires et de services municipaux. Un travail est également réalisé auprès des acteurs locaux (municipalités, société civile, opérateurs publics et privés) pour la mise en place de mécanismes de partenariat et de dialogue en faveur d'un développement local participatif durable. Enfin, les institutions nationales sont également appuyées notamment pour la conception, la mise en œuvre et la diffusion des bonnes pratiques en matière de gouvernance locale décentralisée.

Place de la dimension « genre » : Le PAGUDEL intègre une approche « genre » élaborée afin de promouvoir une gouvernance locale et une gestion municipale inclusives et sensibles au genre au niveau des principes, des dispositifs et des outils. Il s'agit également de renforcer le leadership féminin dans la perspective des élections municipales et de soutenir les initiatives de la société civile locale en faveur de l'égalité de genre. Et ce, afin d'appuyer les efforts nationaux en matière de promotion de l'égalité des sexes et des droits fondamentaux des femmes.

Analyse du projet : La mise en œuvre de cette stratégie genre pourrait être confrontée à certaines difficultés comme la faiblesse des capacités des municipalités en terme d'approche « genre » et la prédominance de l'approche sectorielle des différents acteurs (ministères, ONG, etc.) qui rend difficile la coordination et la synergie. De plus les acteurs ne sont pas familiers avec une approche en terme de genre axée sur les résultats, la planification stratégique et l'analyse des budgets. Enfin les disparités entre les régions et les traditions de fonctionnement centralisé peuvent ralentir la mise en œuvre du projet.

Contact : Centre de développement international pour la gouvernance locale innovante (CILG), <http://www.cilg-international.org>

3. Coopération décentralisée entre le Conseil général de l'Isère et la Région de Tadla-Azilal au Maroc

Les actions de coopération décentralisée portée par le Conseil général de l'Isère intègre de façon transversale l'égalité entre les hommes et les femmes. Ceci est à mettre en lien avec la thématique du développement durable, ligne directrice des actions du CGI notamment en matière de coopération décentralisée. En vertu de cette stratégie, le CGI tente de promouvoir et de mettre en œuvre des actions ayant un impact social et environnemental durable parmi lequel figure l'égalité entre les hommes et les femmes ou encore le renforcement de la place de la femme dans la société. L'approche participative ou concertée qui caractérise les actions internationales du CG de l'Isère s'attache à intégrer la thématique du genre (invitation de toutes les parties-prenantes au projet sur le territoire, hommes et femmes, valorisation de l'action des femmes, création de lien social).

On distinguera deux types d'action que le CG Isère soutient relativement à la problématique du genre :

- Des actions directes en faveur des femmes comme par exemple l'appui aux coopératives féminines de la Province d'Azilal (Maroc) ;
- Des actions de sensibilisation des populations à la question de la place et du rôle de la femme dans la société comme le projet de Caravane des femmes dans les Douars de la Province d'Azilal.

Projet : Caravane des femmes dans les Douars de la Province d'Azilal

Porteur : L'Association Femmes contre les Intégrismes a sollicité une subvention au CG Isère dans le cadre de sa coopération décentralisée avec la Région de Tadla-Azilal.

Objectifs : Sensibiliser les femmes et les hommes sur l'importance de leur implication sociale et politique. Faire appliquer au niveau local les mesures du nouveau code de la famille pour un meilleur respect des droits des femmes et des enfants. Lutter contre les violences faites aux femmes.

Bénéficiaires : Les premières bénéficiaires sont les populations, notamment les femmes et les filles. Bénéficient également du projet les élus et décideurs locaux qui sont sensibilisés à l'intérêt des politiques d'inclusion sociale notamment en matière de genre.

Partenaires techniques et financiers : Ce projet est soutenu financièrement par différents bailleurs de fonds : ONU-Femmes, le fonds mondial pour les femmes, le fonds pour les femmes en Méditerranée et le Conseil général de l'Isère.

Déroulé du projet : Organisation chaque année d'une caravane de sensibilisation dans des douars de la région Tadla-Azilal, constituée de 120 volontaires spécialisés dans les domaines juridique, médical et environnemental. Pour favoriser la réciprocity des actions Organisation de campagnes en Isère : journées des femmes associant des militantes marocaines, caravanes de sensibilisation à destination des marocaines de l'Isère (sur le code de la famille marocain).

Analyse du projet : En ce qui concerne les difficultés rencontrées, les projets ayant pour objectifs de réduire les inégalités de genre sont souvent des projets de longue haleine où les impacts ne sont pas toujours perceptibles directement mais seulement à très long terme. De plus il faudrait également prendre davantage en considération des critères d'évaluation spécifiques à l'analyse du « genre ».

Contact : Direction des Relations Internationales du Conseil général de l'Isère. M^{me} Noémie Vandecasteele : noemie.vandecasteele@cg38.fr





4. Agence Catalane de Développement – Généralité de Catalogne

Projet : Programme de formation pour des jeunes femmes membres de syndicats au Maroc, en Algérie et en Tunisie: FORMAGHREB 2009-2011

Porteur : Le projet est porté par la Fondation Josep Comaposada⁴⁸ et la branche catalane de l'Union Générale du Travail (syndicat espagnol). Il est financé par l'agence de coopération au développement de la Généralité de Catalogne.

Objectifs : L'objectif général du projet est de contribuer à la démocratisation des syndicats d'Afrique du Nord afin qu'ils soient plus représentatifs notamment en favorisant la participation effective des femmes et des jeunes dans la prise de décision des syndicats. L'objectif est également de favoriser l'intégration au niveau régional en créant des liens entre les syndicats des trois pays cibles.

Bénéficiaires : Le projet concerne une centaine de jeunes syndicalistes de la CDT Maroc, de l'UGT Algérie, de l'UGT Tunisie, de l'UGT catalane. Les bénéficiaires de ce projet sont les employées membres d'organisation syndicale. Les syndicats eux-mêmes sont bénéficiaires du projet.

Partenaires techniques et financiers : Les partenaires du projet sont l'Union Générale du Travail (UGT) en Algérie, l'UGT en Tunisie et la Confédération Démocratique du Travail (CDT) au Maroc. L'Agence catalane de coopération au développement finance cette action à hauteur de 340.000€ sur trois ans. Le projet a été financé par le biais d'un appel à projet visant le renforcement des capacités productives des femmes et de leur autonomisation. La section de Jeunesse de l'UGT de Catalogne collabore également activement au projet.

Déroulé du projet : Ce projet est la continuation d'un projet débuté en 2007 avec le même objectif de renforcement des capacités de défense des femmes concernant le droit du travail au Maghreb. Il met principalement en œuvre des programmes de formation et d'assimilation quant à la négociation collective, la création de syndicats de femmes et la diffusion de ces syndicats à travers un réseau de la Méditerranée.

Analyse du projet : Le but de ce projet est de renforcer les capacités des femmes au sein des syndicats afin qu'elles soient en mesure d'assumer un rôle plus actif dans la défense des droits des travailleurs et des travailleuses. Dans le même temps, il est question de mettre en réseau les différentes sections régionales des trois pays concernés. Initialement on peut dire que ce projet s'adresse directement aux femmes. Cependant dans la mesure où le projet vise à former des représentants syndicaux capables de défendre l'ensemble des travailleurs et que le projet s'adresse aussi bien aux jeunes qu'aux femmes, il peut être considéré comme un projet de défense des droits sociaux ayant intégré un approche « genre ». On peut constater une augmentation progressive de la présence des femmes dans les syndicats. Le principal obstacle rencontré lors de la mise en œuvre de ce projet concerne les procédures d'obtention de visas, ce qui a entraîné la réduction du nombre de femmes participant aux ateliers internationaux de formation (mise en réseau).

Contact : Généralité de Catalogne, Agence Catalane de coopération au développement⁴⁹, Direction de la zone Méditerranée, M^{me} Helena Vicente y Salazar, hvicente@gencat.cat

⁴⁸ <http://www.sindicalistessolidaris.org>

⁴⁹ <http://www20.gencat.cat/portal/site/cooperaciocatalana>

Coopération décentralisée entre le Conseil général de l'Hérault et le Gouvernorat de Médenine en Tunisie

Projet : Développement économique et social de la pêche côtière et artisanale – Mer de Bou Grara (Sud de la Tunisie entre l'île de Djerba et le continent).

Porteur du projet : Le projet est porté par le Conseil général de l'Hérault et le Gouvernorat de Médenine dans le cadre de leur accord de coopération décentralisée. La maîtrise d'œuvre est assurée par l'association française Vers'Eau Développement.

Objectifs : Le projet vise à créer des conditions favorables au maintien et au développement de l'emploi lié à la pêche côtière et à la pêche à pied dans le Gouvernorat de Médenine. Il vise plus particulièrement au soutien de l'activité conchylicole conduite par les femmes ramasseuses de palourdes sur l'île de Djerba.

Bénéficiaires : Les bénéficiaires sont les groupements de femmes pêcheurs du Gouvernorat (Azim, El Grin, Zarzis), les femmes ramasseuses de palourdes membres de ces groupements et leurs familles grâce au renforcement d'une activité économique locale.

Partenaires techniques et financiers : Sont partenaires à ce projet l'Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer (IFREMER) et l'Institut tunisien des sciences et techniques de la mer (INSTM) ainsi que les Services techniques du Gouvernorat. Le coût total du projet est de 497.781€. Financièrement ce projet est appuyé par le Ministère des Affaires étrangères (MAE) à hauteur de 450.000€ dans le cadre du programme de Développement solidaire suite aux accords bilatéraux de 2008 conclus entre la France et la Tunisie. Le Conseil général de l'Hérault apporte 30.000€ et 17.781€ proviennent d'autres sources de financement.

Déroulé du projet : Les actions de coopération se sont développées autour de l'accompagnement à l'organisation de la filière féminine de ramassage et de commercialisation des coquillages, de l'amélioration des conditions sanitaires de production (notamment concernant les biotoxines) et de la valorisation des retombées économiques et sociales liées aux activités de pêche en général. Un volet transversal de formation et de diversification des activités économiques a également été mis en œuvre.

Place de la dimension « genre » : Ce projet intégré a pour objectif de favoriser le développement économique local en créant des conditions favorables au maintien et au développement de l'emploi lié à la pêche à pied dans le Gouvernorat de Médenine. Il y intègre différentes dimensions : analyse sanitaire, renforcement des filières, commercialisation. Il s'adresse spécifiquement aux groupements de femmes ramasseuses de palourdes afin d'améliorer leurs conditions de travail et de valoriser les retombées économiques et sociales. Ce projet de développement économique et social de la pêche artisanale n'est pas précisément identifié comme un projet « genre », son approche étant plus large.

Analyse du projet (en rapport avec la dimension « genre »):

- Difficultés
- Problèmes à éviter
- Solutions

Contact : Direction des relations internationales du Conseil général de l'Hérault, M^{me} Marie Doutremepuich, mdoutremepuich@cg34.fr



POUR ALLER PLUS LOIN...

ACTEURS

Partenaires institutionnels

ONU Femmes : <http://www.unwomen.org/fr>

Union européenne – Direction générale Développement et Coopération, EuropeAid : http://ec.europa.eu/europeaid/index_fr.htm

Délégations de l'Union européenne dans les pays partenaires : http://eeas.europa.eu/delegations/index_fr.htm

Ministère français des Affaires étrangères : <http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/politique-etrangere-de-la-france/action-exterieure-des/>

Agence française de développement (AFD) : <http://www.afd.fr/>

Réseaux de collectivités territoriales

Cités et Gouvernements Locaux Unis (CGLU) : <http://www.uclg.org/fr>

Commission « Égalité des genres » de CGLU : <http://women.uclg.org>

Cités et Gouvernements Locaux Unis d'Afrique (CGLUA) : <http://www.afriquelocale.org/fr/>

Réseau des Femmes Elues Locales d'Afrique (REFELA) : <http://www.afriquelocale.org/fr/component/minisite/minisite-8/>

Le-Ra-seau-des-Femmes-Elues-Locales-d-Afrique

PLATFORMA, la voix européenne des autorités locales et régionales pour le développement : <http://www.platforma-dev.eu>

Conseil des Communes et Régions d'Europe (CCRE) : <http://www.ccre.org/fr/>

Association française du Conseil des Communes et Régions d'Europe : <http://www.afccre.org>

Société civile

Centre d'Information et de Documentation sur les Droits de l'Enfant et de la Femme (CIDDEF), Algérie : <http://www.ciddef-dz.com>

Association de défense et de promotion du droit des femmes, Algérie

Association Démocratique des Femmes Marocaines (ADFM) : www.adfm.ma

Union Nationale de la Femme Tunisienne (UNFT) : <http://www.unft.org.tn/fr/>

Association des Femmes Tunisiennes pour la Recherche sur le Développement (AFTURD) : <http://www.afturd-tunisie.org/acceuil/>

Centre de Recherches, d'Etudes de Documentation et d'Information sur la Femme (CREDIF), Tunisie : <http://www.credif.org.tn>

Centre de la Femme Arabe pour la Formation et la Recherche (CAWTAR) : <http://www.cawtar.org>

Civil Initiatives Libya : <http://cil.org.ly/en/>

Association mauritanienne des droits de l'homme : <http://www.amdhrim.org>

RESSOURCES – OUTILS

Rapports sur le développement humain du PNUD : <http://hdr.undp.org/fr/>

Site de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes: <http://www.un.org/womenwatch/daw/cedaw/>

Le portail de données hommes-femmes de l'OCDE : <http://www.oecd.org/fr/parite/donnees/>

Social Institutions and Gender Index (SIGI) de l'OCDE : <http://genderindex.org>

Données et statistiques sur l'égalité des genres de la Banque Mondiale : <http://datatopics.worldbank.org/gender/>

Genre en action : <http://www.genreenaction.net>

Association Adéquations : <http://www.adequations.org/spip.php?rubrique220>

Centre Hubertine Auclert (égalité femmes hommes) : <http://www.centre-hubertine-auclert.fr>

F3E, Fiches pédagogiques genre et développement : http://f3e.asso.fr/IMG/pdf/11_FICHES_WEB.pdf

PS Eau, Guide méthodologique sur la prise en compte du genre dans les projets d'adduction d'eau potable : <http://www.pseau.org/fr/recherche-developpement/production/genre>

Commission européenne, Boîte à outils pour l'intégration de la dimension de genre dans la coopération de la Commission européenne : http://ec.europa.eu/europeaid/sp/gender-toolkit/fr/index_fr.htm

Observatoire de la Charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale : <http://www.charter-equality.eu/?lang=fr>

Fondation Anna Lindh Euromed : <http://www.euromedalex.org/fr>

Portail d'information sur le voisinage européen : <http://www.enpi-info.eu>





BIBLIOGRAPHIE

- AKEEL R. (2005), *Genre et développement au Maghreb*, Document de base pour la Table ronde du Maghreb, Banque Mondiale
- ANDRADES GONZALES A. (2012), *Guide de ressources internet sur le genre et l'empowerment des femmes au et pour le Maghreb*, CIDEAL, 2012
- BAKASS F. et MELLAKH K. (2013), *Étude sur les stéréotypes de genre répandus au Maroc*, Rapport d'analyse, ProgettoMondo MLAL et Amnesty International Maroc
- CANAL R. (2010), *Inclusion sociale et démocratie participative, de la discussion conceptuelle à l'action locale*, UAB, IGOP, CGLU
- FEAL L. (2009), *Genre et intégration économique des femmes dans les pays du Maghreb*, Séminaire régional, CIDEAL
- GRIBAA B. (2009), *Projet « Renforcement du leadership féminin et de la participation des femmes à la vie politique et au processus de décision en Algérie, au Maroc et en Tunisie »*, État de la situation
- LALAMI F., HAML I., JRAD N. et al (2007), *Histoires croisées des luttes des femmes maghrébines pour les droits*, Actes de séminaire, ATF, ASFAD, APEL, Pluri-elles Algérie et RAJFIRE, septembre 2006-janvier 2007
- MOHSEN-FINAN K. (2008), *L'évolution du statut de la femme dans les pays du Maghreb*, Note de l'IFRI
- NACIRI R. et NUSAIR Isis (2003), *L'intégration des droits des femmes du Moyen-Orient et de l'Afrique du nord dans le Partenariat euro-méditerranéen, les droits des femmes en Algérie, Égypte, Israël, Jordanie, Liban, Maroc, Palestine, Syrie et Tunisie*, Réseau euro-méditerranéen des droits de l'Homme (REMDH)
- POSSEME-RAGEAU G. et POTTER PRENTICE A. (2013), *Rapport de synthèse, Conférence de Haut niveau « Femmes, stabilité et développement au Sahel »*, UE, ONU-Femmes, Secrétariat Général de l'ONU pour le Sahel, Bruxelles, avril 2013
- SAGON E. (2012), *La coopération décentralisée, un levier pour la réduction des inégalités entre les femmes et les hommes*, Mémoire : DIU Conseillère égalité femmes/hommes, Université Paris 3 et université Paris 6
- AFCCRE (2012), *La prise en compte des questions de genre dans la coopération au développement*
- Association Adéquations (2012), *Union européenne : Le cadre financier 2014 – 2020 et égalité femmes/hommes*
- Banque Mondiale et IFC (2012), *Removing barriers to economic inclusion, Measuring gender parity in 141 economies*
- CGLU, Commission Méditerranée (2013), *Actes du 3^e Forum des Autorités Locales et Régionales de la Méditerranée*, CGLU, Marseille, avril 2013
- CGLU Commission permanente sur l'égalité des genres (2013), *L'agenda mondial de Paris des gouvernements locaux et régionaux pour l'égalité entre les femmes et les hommes dans la vie locale*
- CGLU (2012), *Les femmes dans le processus de décision local: leaders du changement global*, Londres,
- CGLU (2008), *La décentralisation et la démocratie locale dans le monde*, Rapport mondial
- CIDDEF (2013), *Annuaire 2013 : La femme algérienne en chiffres*
- Cities Alliance et CGLU Afrique (septembre 2013), *L'environnement institutionnel des collectivités locales en Afrique*

Commission européenne (2007), *L'égalité entre les hommes et les femmes et l'émancipation des femmes dans la coopération au développement*

Commission européenne (2011), *Une stratégie nouvelle à l'égard du voisinage*

Commission européenne (2011), *L'Europe dans le monde : une nouvelle stratégie pour le financement de l'action extérieure de l'UE*

Commission européenne (2011), *Proposition instituant un instrument européen de voisinage (2014-2020)*

Commission européenne (2011), *Proposition instituant un instrument de financement de la coopération au développement (2014-2020)*

Commission européenne (2013), *Accorder une autonomie accrue aux autorités locales dans les pays partenaires pour une meilleure gouvernance et des résultats plus concrets en matière de développement*

Commission nationale consultative des droits de l'homme, Observatoire de la parité entre les femmes et les hommes, République française (2012), *Rapport du groupe de travail sur l'évaluation de la politique française « genre et développement »*

Conseil de l'Union européenne (2010), *Plan d'action de l'Union européenne (2010-2015), Égalité des sexes et émancipation des femmes dans le cadre de la coopération au développement*

DRCI (2008), *Recommandations stratégiques : Participation, représentation et accès aux services publics*, Conférence internationale sur la décentralisation, le pouvoir local et les droits des femmes, Mexico, 2008

F3E, *Fiches pédagogiques genre et développement*, 2010

FAO (2011), *FAO at work, 2010-2011, Women, key to food security*

Ministère des Affaires étrangères, France (2013), *Stratégie genre et développement 2013-2017*

OECD DAC (2013), *Aid in Support of Gender Equality and Women's Empowerment – Donor Charts*

OECD Development Centre (2013), *Transforming social institutions to prevent violence against women and girls and improve development outcomes*

ONU-Habitat (2013), *State of women in cities, Gender and the prosperity of cities*

Parlement européen (2007), *Rapport sur l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes dans la coopération au développement*

PLAN (2012), *Parce que je suis une fille, La situation des filles dans le monde, Rapport*

Programme Euromed Égalité hommes-femmes (2010), *Rapport National d'Analyse de la Situation : Droits humains des femmes et Égalité entre les sexes, Maroc*

UNESCO (2012), *Atlas mondial de l'égalité des genres dans l'éducation*

Union européenne (2005), *Consensus européen pour le Développement*

Union européenne (2007), *Instrument européen de voisinage et de partenariat (IEVP)*

Union européenne (2007), *Instrument de financement de la coopération au développement (ICD)*

Union européenne (2007), *Instrument européen pour la démocratie et les droits de l'homme (IEDDH)*



Union européenne (2007), *Partenariat stratégique Afrique-UE*

Union européenne (2008), *Charte européenne pour la coopération en matière d'appui à la gouvernance locale*

Union européenne (2010), *Accords de Cotonou (révisés)*

Union pour la Méditerranée (2013), *Conclusions de la Troisième conférence ministérielle sur le renforcement du rôle des femmes dans la société euro-méditerranéenne*









PLATFORMA

La voix européenne des Autorités **Locales**
et **Régionales** pour le développement

www.platforma-dev.eu

Secrétariat assuré par le CCRE

Square de Meeûs, 1

B-1000 Bruxelles

Tél : +32 2 265 09 30



Avec le soutien financier de la Commission européenne

La Commission n'est pas responsable de l'usage qui pourrait être fait
des informations qui sont contenues dans cette publication